



RAPPORT ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

- Attestation de la personne responsable du rapport annuel
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Etats financiers annuels 2024
- Rapports du Commissaire aux comptes

RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

"J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées."

Le 30 avril 2025,

Monsieur Christophe Brunot
Président Directeur Général de Largo

LARGO

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 71.005,96 euros
4, rue Jean Mermoz - 44980 Sainte-Luce-sur-Loire
821 173 572 RCS Nantes
(la "Société")

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE EN DATE DU 12 JUIN 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de notre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

1. Principales données financières

Comptes sociaux de la Société	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2024
COMPTE DE RESULTAT		
Produits d'exploitation	22.779.138	36.446.809
Charges d'exploitation	27.881.885	39.001.286
Résultat d'exploitation	-5.102.747	-2.554.477
Résultat financier	-193.200	-211.590
Résultat exceptionnel	-4.786	-42.891
Impôts sur les bénéfices et participation	-345.162	-
Résultat net	-4.955.571	-2.808.958
BILAN		
Actif immobilisé	1.721.466	1.597.781
Actif circulant	10.481.819	17.261.034
Total de l'actif	12.203.284	19.041.008
Capitaux propres	3.686.190	877.233
Provisions pour risques et charges	230.259	212.652

Emprunts et dettes	8.284.009	17.951.124
Total du passif	12.203.284	19.041.008

2. Évènements importants survenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Sur le plan de l'activité :

- Montée en puissance du partenariat avec Orange ;
- Accélération du développement à l'international avec la signature d'un contrat de distribution avec Orange Pologne ;
- Signature d'un partenariat stratégique avec Bouygues Telecom ;
- Franchissement de la barre des 500 000 Smartphones reconditionnés ;
- Accélération de l'activité B2B grâce à une offre complète dans un marché en plein essor ;
- Croissance des revenus issus du site de vente de la société largo.fr ;
- Poursuite du déploiement de la stratégie RSE – QSE :
Obtention des certifications ISO 9 001 et ISO 14 001,
Mise en œuvre de la politique sociale axé autour de l'employabilité et l'inclusion,
Extension de l'engagement associatif de Largo.

Sur le plan de l'évolution du groupe :

Dissolution sans liquidation de Largo Business

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 1^{er} février 2024 au sein de la SASU LARGO BUSINESS (19 Boulevard Stalingrad 44000 NANTES - SASU au capital de 10 000 euros - RCS NANTES 890111396) il a été décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SASU LARGO BUSINESS à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SASU LARGO BUSINESS au profit de la SA LARGO, associée unique personne morale de la SASU LARGO BUSINESS sans qu'il y ait lieu à liquidation.

Filialisation de l'activité liée à l'atelier de reconditionnement et création de Largo Factory, société au statut d'Entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

Par ailleurs, en vertu d'un traité d'apport partiel d'actif conclu le 23 mai 2024, LARGO a apporté une branche complète et autonome d'activité à la société LARGO FACTORY, détenue à hauteur de 100 % par la SA LARGO dans le cadre de la mise en œuvre de la filialisation de l'atelier de reconditionnement.

Cette opération a eu pour effet de donner à cette branche complète et autonome d'activité une existence juridique autonome, sous la forme d'une société détenue à 100% par Largo. Cette filiale a opté pour le statut propre aux entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Par son statut ESS, la nouvelle entité présente un objet social spécifique visant un but autre que le partage des bénéfices. Sa gouvernance répond par ailleurs à certaines spécificités liées à ce statut. En outre, ses bénéfices éventuels doivent être majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité. Les réserves obligatoires constituées (dites "fonds de développement") ne peuvent être distribuées.

Dans le cadre de cette opération, les contrats de travail de 57 collaborateurs ont été transférés à la nouvelle entité. Les actifs et les passifs de cette branche d'activité ont été apportés à LARGO FACTORY sur la base des comptes au 31 décembre 2023 avec effet au 1^{er} juillet 2024. L'opération a été soumise au régime simplifié visé à l'article L. 236-28 du Code de Commerce.

Émission d'un emprunt obligataire convertible :

En date du 25 juin 2024, LARGO a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire convertible d'un montant principal de 4.000.002,75 euros, correspondant à l'émission de 1.509.435 obligations convertibles ("**OC**") de 2,65 euros de valeur nominale chacune, sur une durée maximum de 60 mois (soit jusqu'au 25 juin 2029) avec un taux d'intérêt de 6% par an payable trimestriellement.

Les OC ont été souscrites par des FCPI (fonds commun de placement dans l'innovation) gérés par Eiffel Investment Group.

L'émission des OC a été réalisée ce jour par le Président-Directeur général, faisant usage de la subdélégation lui ayant été consentie par le Conseil d'administration le 24 juin 2024, faisant lui-même usage de la délégation lui ayant été consentie par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 20 juin 2024 au titre de sa 15^{ème} résolution.

Cette émission a été réalisée sur le fondement de l'article L. 225-138 du code de commerce avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie d'investisseurs répondant aux caractéristiques déterminées par l'assemblée générale.

Les OC pourront être converties en actions ordinaires à la demande de leur porteur, à raison de 1 OC pour 1 action ordinaire, à un prix de conversion égal à leur valeur nominale de 2,65 € (soit 0,02 € de valeur nominale et 2,63 € de prime d'émission) fait ressortir une prime de 27,2% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action Largo sur le marché *Euronext Growth Paris* des cinq (5) dernières séances de bourse consécutives précédant la séance du 24 juin 2024 (i.e. du 17 au 21 juin 2024) et une prime de 19,4% par rapport au cours de clôture de l'action Largo le 24 juin 2024 (soit 2,22 €).

Les OC pourront être converties en actions ordinaires, à tout moment par les porteurs, jusqu'à l'échéance, à raison d'une OC pour une action ordinaire (sauf en cas de défaut de paiement). Le nombre maximum d'actions à émettre en cas de conversion intégrale des OC est de 1.509.435 actions.

Les actions nouvelles résultant de la conversion des OC seraient totalement fongibles avec les actions ordinaires existantes et jouiront des mêmes droits.

Dans l'hypothèse où les OC n'auraient pas été intégralement converties et/ou remboursées à leur échéance, l'intérêt annuel sera majoré d'une prime de non-conversion de 6% qui sera capitalisée (soit un taux d'intérêt global de 12%).

Les OC ne sont assorties d'aucune sûreté. La Société devra toutefois conserver un niveau de trésorerie d'au moins 500.000 euros pendant la durée de vie des OC, à chaque clôture semestrielle et annuelle.

Largo disposera d'une faculté de remboursement anticipé exerçable à tout moment à partir de la 3^{ème} année avec application de la prime de non-conversion de 6%.

Les porteurs d'OC pourront exiger le remboursement anticipé partiel des OC à tout moment à partir de la 3ème année dans la limite d'un maximum de 490 567 OC soit des 32,5% des OC émises avec application d'une prime de conversion réduite à 4,5% et moyennant un préavis de 3 mois.

Les OC n'ont pas l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché *Euronext Growth* ni sur aucun autre marché.

Plans d'attribution d'actions gratuite

Lors de sa séance du 23 janvier 2024, le Conseil, faisant usage de la délégation consentie par les actionnaires le 18 mars 2021, a constaté que la Période d'Acquisition n°1 prévue dans le Règlement Fidélisation s'est achevée le 31 décembre 2023 ;

En conséquence, le Conseil a constaté l'acquisition définitive de 3.200 actions d'une valeur nominale de deux centimes d'euro (0,02 €) par attribution de 3.200 actions en auto-détention.

Lors de sa séance du 23 janvier 2024, le Conseil a procédé à la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions 2024 dit plan "Fidélisation 2024" sur délégation de l'assemblée générale des actionnaires en date du 22 juin 2023. En vertu de ce plan, 800 Actions Gratuites de Fidélisation 2024 ont été attribuées à 8 bénéficiaires, soit un maximum de 4.800 actions.

Par ailleurs, ce même Conseil a procédé à la mise en place d'un plan d'attribution de 3.600 actions gratuites de performance dit plan "Performance 2024" allouées à une personne physique salariée de la Société. L'acquisition définitive de ces actions est soumise à une condition de présence et certaines conditions de performance au cours d'une période allant de la date d'attribution des Actions Gratuites de Performance 2024 par le Conseil jusqu'au plus tard le 30 avril 2028.

Faisant usage de la délégation consentie par les actionnaires le 20 juin 2024, le Conseil d'administration a décidé, le 15 octobre 2024, d'attribuer 800 Actions Gratuites au titre du plan Fidélisation 2024 à 3 bénéficiaires Ces Actions Gratuites de Fidélisation sont soumises à une condition de présence allant de la date d'attribution des Actions Gratuites de Fidélisation 2024-2 par le Conseil jusqu'au 31 décembre 2028.

Faisant usage de la délégation consentie par les actionnaires le 20 juin 2024, le Conseil d'administration a décidé, le 15 octobre 2024, d'attribuer 3.600 Actions Gratuites de Fidélisation 2024 à 5 bénéficiaires au titre du plan Performance 2024. Ces Actions Gratuites de Performance 2024 sont soumises à une condition de présence et à certaines conditions de performance allant de la date d'attribution des Actions Gratuites de Performance par le Conseil jusqu'au 30 avril 2028.

Évolution de la composition du conseil d'administration

Suite à la démission de Monsieur Patrick Richard de ses fonctions de membre du Conseil d'administration de la Société, le Conseil a désigné à titre provisoire Monsieur Jérôme Caron, né le 02 mai 1974, à Bernay (27), demeurant 21 rue George Sand 44000 Nantes, en qualité de membre du Conseil pour la durée restante du mandat de Monsieur Patrick Richard, démissionnaire.

La ratification de cette désignation sera sollicitée dans le cadre de la prochaine assemblée générale ainsi que le renouvellement de ce mandat pour une durée de (3) années.

3. Analyse du bilan et compte de résultat consolidés

Les données chiffrées présentées ci-dessous sont relatives à Largo SA et sa filiale Largo Factory afin d'assurer une lecture économique plus pertinente.

2024 est une année de croissance historique portée par des choix stratégiques

Comme annoncé lors de la publication du chiffre d'affaires annuel, le groupe LARGO réalise une performance 2024 historique avec un chiffre d'affaires de 34,8 millions d'euros, en progression de +64% par rapport à 2023. Cette croissance résulte de la montée en puissance du canal Opérateurs, représentant désormais 58% des ventes (vs. 11% en 2023), grâce à l'effet année pleine du partenariat avec Orange France et aux premières livraisons vers Orange Pologne et Bouygues Telecom, deux partenariats stratégiques signés en fin d'exercice.

En parallèle, les revenus générés par le site Largo.fr (+38%) et le canal de vente B2B (+20%) poursuivent leur progression.

L'évolution positive des ventes sur ces canaux valide le bien-fondé de la réorientation stratégique mise en place par le groupe LARGO en 2023, au profit des canaux à fort potentiel et à plus grande valeur ajoutée optimisant ainsi la rentabilité du groupe.

Nette amélioration des indicateurs de rentabilité

Le groupe LARGO franchit un cap décisif en 2024 marqué par l'amélioration significative de ses indicateurs de rentabilité. La marge brute après coûts de reconditionnement s'établit à 4,3 M€, soit une multiplication par 7 par rapport à 2023. L'EBITDA s'établit à -1.9 M€, en progression de 3.5 M€ par rapport à 2023. Son amélioration s'est accélérée au second semestre, avec notamment un troisième trimestre positif, confirmant la robustesse du modèle économique, désormais ancré dans une trajectoire de croissance rentable.

Ces performances témoignent du succès des initiatives déployées pour optimiser les marges, notamment :

- **Un meilleur pilotage industriel**, permettant une amélioration de la productivité et une meilleure rotation des stocks ;
- **Une meilleure maîtrise de la chaîne de valeur et du pilotage des marges grâce à l'amélioration des outils SI et BI** ;
- **Une maîtrise rigoureuse des charges fixes** contribuant fortement au bon résultat opérationnel de l'entreprise.

4. Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

5. Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Stratégie et perspectives 2025 : poursuite de la dynamique commerciale et amélioration des indicateurs de rentabilité

Porté par de bonnes perspectives de croissance en 2025 sur un marché du reconditionné en plein essor, le groupe LARGO entend poursuivre sa dynamique commerciale tout en continuant d'améliorer son modèle de rentabilité.

- **Une stratégie commerciale ambitieuse**

- o Montée en puissance des partenariats avec Bouygues Telecom et Orange Pologne, bénéficiant d'un effet année pleine sur 2025 ;
- o Poursuite de la trajectoire de croissance sur largo.fr ;
- o Augmentation des ventes auprès des acteurs de la distribution et du B2B via l'extranet dédié ;
- o Signature de nouveaux partenariats stratégiques en France et en Europe pour consolider la position du groupe en tant qu'acteur incontournable du marché du reconditionné.

- **Poursuite de la trajectoire de croissance rentable**

- o Poursuite de l'amélioration du pilotage industriel et financier, notamment grâce aux outils SI et Business Intelligence ;
- o Stabilité des charges fixes, garantissant une amélioration mécanique du résultat opérationnel de l'entreprise dans un contexte de hausse des ventes.

En conclusion, la progression des performances commerciales attendue en 2025 conjuguée au pilotage industriel et financier vont nettement contribuer à l'amélioration du résultat opérationnel du groupe.

6. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée – utilisation d'instruments financiers

La liste des principaux risques et incertitudes de la Société sont les suivants :

- Risques liés à l'activité

Nature du risque	Impacts potentiels	Principaux dispositifs de maîtrise
La Société pourrait être confrontée à des difficultés d'approvisionnement en équipements à reconditionner		
Degré de criticité du risque net : Moyen		
<p>* L'activité de la Société est principalement dépendante de la capacité à s'approvisionner en smartphones et autres équipements (tablettes...) à reconditionner et en pièces détachées</p> <p>Face à la forte croissance du marché, la Société pourrait ne pas pouvoir réaliser ses achats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les délais souhaités ; ou - en quantités suffisantes, ou encore - à des conditions économiques satisfaisantes. <p>A ce jour, la Société n'a jamais fait face à une quelconque difficulté d'approvisionnement.</p>	<p>* Incapacité à livrer les commandes clients dans les quantités et demandées ou dans les délais attendus</p> <p>* Impact direct plus ou moins significatif selon les difficultés d'approvisionnements, sur le chiffre d'affaires et/ou la marge susceptible de remettre en cause les objectifs annoncés.</p> <p>* Problème d'image en cas de rupture de stocks et risque de perte d'une clientèle au profit de concurrents</p>	<p>* Développement d'une activité de buy-back et d'une activité avec des opérateurs (principal canal de collecte) pour enrichir les sources d'approvisionnement</p> <p>* La Société dispose d'un large panel de fournisseurs présents sur plusieurs continents auprès desquels elle anticipe ses besoins sur plusieurs mois</p> <p>* De plus, la Société devrait bénéficier indirectement du consensus de place existant pour maximiser la collecte d'équipements usagés</p>
Risques liés aux éléments incorporels (notoriété, marque, réputation...)		
Degré de criticité du risque net : Moyen		
<p>* La Société pourrait être exposée à la survenance d'événements réputationnels, fondés ou non, en lien notamment avec un défaut de qualité de produits ou des services délivrés. Un tel événement pourrait de plus faire l'objet d'une couverture médiatique plus ou moins importante</p>	<p>* Impact défavorable plus ou moins significatif sur l'activité, les résultats, les perspectives et la situation financière du Groupe en fonction de la nature du problème rencontré</p>	<p>* Processus de reconditionnement et contrôle qualité mis en place exigeants</p> <p>* Souscription d'une assurance responsabilité du fait du produit</p>
Risques liés au site internet et aux places de marchés		
Degré de criticité du risque net : Faible		
<p>* La Société pourrait être affectée en cas d'événement échappant à son contrôle et pourrait entraîner une interruption ou des ralentissements prolongés de son site internet ou du serveur sur lequel est hébergé ce dernier (piratage, difficultés techniques, réduction du trafic, etc.)</p>	<p>* Les difficultés techniques sur le site internet pourraient avoir un impact défavorable sur le développement anticipé des ventes habituellement traitées via ce canal</p>	<p>* Les données ne sont pas hébergées au niveau local et font l'objet d'une sauvegarde chez nos prestataires d'hébergement</p> <p>* Les systèmes informatiques de la Société disposent des moyens nécessaires (pare-feu, anti-virus, etc.) pour</p>

* La pérennité des relations avec certaines places de marché, sur lesquelles la Société commercialise ses produits, pourrait être remise en cause	* L'arrêt de la collaboration avec certaines places de marché pourrait impacter défavorablement l'un des principaux canaux de commercialisation de la Société	lutter contre les opérations de piratage * En cas d'arrêt de la collaboration, la Société devrait trouver d'autres partenaires places de marché, ou pourrait choisir de confier davantage de produits aux autres places de marché déjà référencées
La Société pourrait être confrontée à un problème de sécurité ou de qualité sur l'un de ses produits		
Degré de criticité du risque net : Faible		
* L'un des produits commercialisés par la Société pourrait connaître une défaillance technique susceptible de provoquer un accident. A ce jour, la Société n'a jamais fait face à un quelconque problème de sécurité ou de qualité sur l'un de ses produits.	* Dégradation de l'image de la marque et de la qualité des produits perçue par les consommateurs * Perte de confiance de tout ou partie de ses clients * Diminution plus ou moins sensible des ventes	* Acquisition de pièces détachées reconditionnées d'origine et compatibles. * Processus de reconditionnement et contrôle qualité mis en place exigeants * Recours possible contre le fournisseur de la pièce à l'origine du problème * Souscription d'une assurance responsabilité du fait du produit

2- Risques juridiques et réglementaires

Nature du risque	Impacts potentiels	Principaux dispositifs de maîtrise
Risques liés au non-respect de dispositions des réglementations applicables, notamment en matière de traitement des données personnelles (Règlement Général sur la Protection des Données-RGPD) et de traitement des déchets électriques et électroniques (DEEE)		
Degré de criticité du risque net : Faible		
La Société est à ce jour concernée par deux principales réglementations : - le traitement des déchets récupérés au titre de son activité de reconditionnement d'équipements numériques (réglementation DEEE) - la réglementation RGPD du fait notamment du lancement d'un site commercial	* Mise en place au sein de la Société d'une démarche structurée mais qui pourrait connaître des difficultés dans la garantie du respect de diverses obligations lui incombant Le non-respect de certaines dispositions pourrait : - engendrer une amende d'un montant maximum de 4% du chiffre d'affaires annuel en matière de réglementation RGPD * Les vols de données pourraient engendrer un risque de réputation pour la Société	* La société a contractualisé avec deux organismes DEEE, un pour les batteries et le second pour les déchets électroniques (écran, composants électroniques). Ces contrats portent sur la collecte, le recyclage et la valorisation des composants issus des activités de Largo relevant des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). * La Société prend les précautions nécessaires afin de sécuriser les données, les pertes ou les vols de données personnelles mais le contexte actuel montre un risque à ce

		<p>sujet (risque de non-conformité liés à une évolution constante du contexte réglementaire, la Société étant toujours en phase de mise en place des procédures internes liées au règlement RGPD)</p> <p>* La Société a mis en place des procédures internes en conformité avec le règlement RGPD</p> <p>* Les données de paiement utilisées lors des achats en ligne transitent uniquement chez le prestataire bancaire et ne sont jamais stockées sur les serveurs de la Société</p>
Risques liés à l'absence actuelle de réglementation spécifiques applicable aux reconditionneurs		
Degré de criticité du risque net : Faible		
<p>Le marché du smartphone reconditionné n'est aujourd'hui encadré par aucune réglementation ou norme à l'exception de celle liée aux déchets électriques et électroniques (DEEE).</p> <p>L'instauration d'un cadre réglementaire de plus en plus contraignant serait notamment susceptible de conduire la Société à devoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> -A revoir les grades attribués à ses produits reconditionnés, -A adapter son process de reconditionnement 	<ul style="list-style-type: none"> * Certains produits pourraient se voir attribuer un grade inférieur à celui attribué jusqu'à présent ce qui aurait ainsi un impact sur son prix de vente et donc sur la marge dégagée *Nécessité de mise en œuvre de mesures pour assurer la conformité du processus de reconditionnement aux nouvelles exigences réglementaires ce qui pourrait s'avérer coûteux et viendrait affecter alors les résultats 	<ul style="list-style-type: none"> * Anticipation déjà faite d'une telle évolution à travers la définition et l'application stricte d'un process de reconditionnement particulièrement exigeant permettant à la Société de considérer que la mise en conformité avec une possible réglementation future ne devrait pas nécessiter de coûts supplémentaires significatifs * La société adhère au syndicat des acteurs de l'économie circulaire (SIRMIET) qui porte la voix de ces derniers auprès du législateur
Risques liés aux éléments de propriété intellectuelle		
Degré de criticité du risque net : Faible		
<ul style="list-style-type: none"> * Capacité à protéger sa marque et son nom de domaine * Risque de violation des éléments de propriété intellectuelle de la Société par un ou plusieurs tiers <p>A ce jour, la Société n'a jamais fait face à un quelconque problème lié à la propriété intellectuelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Remise en cause du droit d'usage de la marque « keep calm and just Relax » sous laquelle près de 77% du chiffre d'affaires a été réalisé en 2020 * Remise en cause des perspectives de croissance * Perte de notoriété * Risques de contentieux * Impact défavorable sur l'activité, les résultats et la situation financière 	<ul style="list-style-type: none"> * Tous les éléments de propriété intellectuelle font l'objet d'un suivi par un cabinet d'avocat spécialisé en la matière (mission d'assistance générale)

Risques liés aux assurances		
Degré de criticité du risque net : Faible		
* La Société a souscrit les polices d'assurances qu'elle estimait nécessaire au regard de son activité. Le niveau de couvertures pourrait s'avérer insuffisant	* Impact défavorable plus ou moins significatif selon le problème rencontré	* Mise en adéquation permanent des polices existantes * Analyse régulière des nouveaux besoins

3 - Risques liés à l'environnement concurrentiel

Nature du risque	Impacts potentiels	Principaux dispositifs de maîtrise
La Société intervient sur un marché où l'environnement concurrentiel est particulièrement actif		
Degré de criticité du risque net : Moyen		
* Il existe de nombreux acteurs de taille et de profils différents (pure player, place de marché...) au niveau d'exigence opérationnelle disparate. Toute information négative majeure (difficultés financières, dégradation du niveau de satisfaction clients, vente de contrefaçons, non-paiement des éco-contributions...) relative à un des acteurs du secteur peut impacter le secteur dans son ensemble à travers une défiance du consommateur * La multiplication d'acteurs peut entraîner une tension sur le marché des approvisionnements (collecte des équipements à recycler) et des pièces détachées	* Ralentissement du rythme de croissance * Remise en cause des objectifs commerciaux à l'horizon 2025 * Déficit d'image * Tensions sur les prix d'achat avec un impact sur la marge dégagé par la Société	* Efforts permanents pour améliorer le process de reconditionnement afin de maintenir le niveau qualitatif de l'offre * Efforts de sécurisation des approvisionnements au travers d'une diversification des sources et la volonté d'une montée en puissance des volumes afin d'être un acteur crédible * La cotation de la Société l'a dotée d'une crédibilité accrue et d'une capacité à traiter avec des acteurs de taille significative grâce à une structure financière renforcée
Risque lié à une décision possible des principaux opérateurs d'intégrer une activité de reconditionnement		
Degré de criticité du risque net : Faible		
* Les opérateurs constituent le principal canal de vente de téléphones mobiles en France et sont à l'origine d'une part significative de la collecte d'équipements usagés notamment à l'occasion d'une nouvelle vente. Affichant tous une volonté développer la vente de produits reconditionnés dans le cadre de leur propre démarche RSE, ils pourraient décider d'intégrer une expertise en matière de reconditionnement d'équipements usagés.	* Remise en cause du potentiel de croissance dans la mesure où le plan de développement prévoit le développement d'un nouveau canal de ventes auprès des opérateurs * Impact possible sur les ventes et donc les résultats	* La Société considère qu'il s'agit d'une expertise spécifique loin du métier d'origine des opérateurs. Le niveau de qualité de services offertes aux opérateurs devrait les convaincre de contribuer à externaliser cette activité auprès de spécialistes. * Augmenter le référencement auprès d'opérateurs et développer

Cela viendrait impacter les volumes d'équipements disponibles en buy-back et par voie de conséquence, le potentiel de ventes de la Société.		une relation de proximité avec les principaux acteurs
---	--	---

4 – Risques financiers

Nature du risque	Impacts potentiels	Principaux dispositifs de maîtrise
Risques liés à l'endettement de la Société et aux garanties données		
Degré de criticité du risque net : Moyen		
<p>Au 31 décembre 2024, l'endettement net de la Société s'élève à 3.047 K€, auquel s'ajoute 4.064 K€ d'emprunts obligataires convertibles.</p> <p>*Un nantissement sur des VMP pour un montant de 429 K€ a été accordé en garantie d'un contrat de cautionnement d'un montant de 900 K€.</p>	<p>* Incapacité à souscrire de nouveaux emprunts auprès d'établissements financiers</p> <p>* Nécessité de limiter la croissance face à l'incapacité de financer l'évolution du BFR</p> <p>*En cas de défaut de paiement, la levée de nantissement pourrait entraîner la Société à perdre le contrôle de son fonds de commerce</p>	<p>* La cotation en bourse a permis d'améliorer le ratio d'endettement de la Société</p> <p>* L'amélioration des KPI de rentabilité constatés en 2024 et des perspectives 2025 de croissance rentable au vue des contrats déjà signés</p>
Risque lié au BFR structurel inhérent à l'activité		
Degré de criticité du risque net : Moyen		
<p>*Du fait de son activité, la Société est confrontée à un besoin en fonds de roulement structurel du fait principalement :</p> <p>-d'un délai de règlement moyen de l'ordre de 45 jours ;</p> <p>-de la nécessité de disposer selon la période de stocks pouvant représenter de l'ordre de 1 à 2 mois de chiffre d'affaires</p> <p>- de crédit fournisseurs de maximum 15 jours pour la partie des marchandises achetée auprès des brokers internationaux et 30 jours pour la collecte</p>	<p>*Risque de ralentissement de la croissance car la disponibilité de financements suffisants pour faire face au BFR peut contraindre la Société à refuser des commandes de volumes significatifs, faute de pouvoir financer les approvisionnements correspondants ;</p> <p>*Impact sur la rentabilité lié à la rémunération des divers financements utilisés pour faire face à cette situation.</p>	<p>*Le recours à de l'affacturage pour financer en grande partie le poste « Créances clients »</p> <p>*Le recours à de la dette</p> <p>A l'avenir, la Société devrait bénéficier de leviers de maîtrise supplémentaires :</p> <p>*Une structure bilantielle renforcée</p> <p>*Le développement de ventes directes via le site marchand avec un paiement concomitant à la réalisation de la vente ;</p> <p>*Le développement des ventes sur les places de marché avec des délais de règlements meilleurs que la Grande Distribution.</p>
Risque de liquidité		
Degré de criticité du risque net : Faible		

la Société est en mesure de faire face à ses obligations au cours des 12 prochains mois	<p>* Incapacité à faire face aux engagements financiers à moins d'un an, ce risque pourrait ainsi déclencher l'exercice de certaines garanties accordées</p> <p>*Obligation de ralentir le rythme de croissance par rapport à celle actuellement envisagée</p>	<p>* Le recours à de l'affacturage pour financer en grande partie le poste « Créances clients »</p> <p>*Perspectives 2025 de croissance rentable au vue des contrats déjà signés</p>
---	--	--

Risque lié à la garantie accordée sur les smartphones commercialisés		
Degré de criticité du risque net : Faible		
*La Société accorde une garantie de 12 à 24 mois pièces et main d'œuvre sur les smartphones reconditionnés qu'elle vend. A ce titre, elle est susceptible d'être exposée à des coûts significatifs selon le taux de retour constaté.	* Impact sur la marge en cas de volumes de retours	<p>* Assurer un processus de reconditionnement de qualité et mettre en œuvre un contrôle qualité rigoureux et systématique pour minimiser le taux de retour</p> <p>*En cas de retour, analyser la défaillance pour le cas échéant pouvoir se retourner vers le fournisseur de la pièce détachée défective</p>
Risque de dilution		
Degré de criticité du risque net : Faible		
*La Société pourrait émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital notamment au titre de sa politique de ressources humaines.	* L'exercice de ces outils se traduira par une dilution des actionnaires existants	*Le plafond maximum est soumis à l'approbation d'une assemblée générale

5 - Risques liés à l'organisation

Nature du risque	Impacts potentiels	Principaux dispositifs de maîtrise
Risques liés à la dépendance vis-à-vis d'hommes clés		
Degré de criticité du risque net : Moyen		
* Le fonctionnement opérationnel de la Société et la mise en œuvre de son plan stratégique est notamment dépendante de deux personnes clés MM. Brunot et Gandon, co-fondateurs et respectivement Président Directeur général et Directeur Général Délégué	* En cas de besoin, le délai pour trouver la ou les personnes en mesure de remplacer l'une ou l'autre de ces deux personnes clés pourrait s'avérer plus long qu'anticipé ce qui pourrait se traduire par un impact défavorable sur l'activité, le résultat et les perspectives de la Société	* La Société a recruté en 2021 un Directeur Général Adjoint Mr Olivier Blanchard et a mis en place un comité de direction opérationnel intégrant l'ensemble des managers de l'entreprise
Risques liés à la capacité à attirer, recruter et fidéliser les collaborateurs		
Degré de criticité du risque net : Faible		

* La Société pourrait rencontrer des difficultés à attirer, recruter ou fidéliser des collaborateurs pour occuper des positions clés	* Les difficultés à pourvoir certains postes clés pourraient impacter le développement de la Société	* Mise en place depuis la création d'une politique de ressources humaines compétitive pour promouvoir le bien-être et la fidélité des collaborateurs (staff meetings réguliers, initiatives de communication interne, formations) * Développement de l'actionnariat salarié après l'introduction en bourse de la Société
Risques liés à une activité menée à partir d'un seul site		
Degré de criticité du risque net : Faible		
La Société est monosite. L'ensemble des installations et des stocks d'équipements reconditionnés et de pièces détachées sont donc concentrés sur ce seul site et sont exposés à un risque de destruction total ou partiel en cas de sinistres (incendies, inondations) ainsi qu'à un risque de vol. Les batteries de rechange stockées pourraient être à l'origine d'un sinistre. Une partie des stocks pourrait aussi être confrontés à un risque d'obsolescence en cas de délais de rotation plus long que ceux historiquement constatés.	*Destruction ou perte selon le cas, totale ou partielle des stocks avec un impact défavorable sur l'activité et le résultat dont l'importance sera fonction de celle du sinistre/vol *Incapacité à livrer des commandes dans les délais impartis. Se traduisant à la fois par un impact en termes d'images et de chiffre d'affaires *L'obsolescence pourrait se traduire par la nécessité de déprécier le stock concerné ce qui aurait un impact direct sur la rentabilité d'exploitation	*Stockage dans un lieu très sécurisé (porte blindée, fumigènes, détecteur de vibrations...). Les installations ont été auditées par les assureurs. *Les batteries usagées sont isolées dans des containers prévus à cet effet et présentant un haut niveau de sécurité *Souscription d'une assurance responsabilité civile

7. Litige en cours

La loi Lang du 3 juillet 1985 a instauré le prélèvement obligatoire de copie privée sur la vente de supports d'enregistrement, initialement destiné aux K7 et bandes, et étendu depuis à de nouveaux supports numériques tels que les smartphones et les tablettes. L'organisme « Copie France » a souhaité étendre cette taxe aux produits reconditionnés et a assigné plusieurs acteurs du marché, dont Largo, pour le paiement rétroactif de cette redevance.

La Société et son conseil juridique ont toujours contesté cette demande, estimant qu'elle n'avait aucun fondement juridique, notamment en ce qui concerne l'application rétroactive de cette taxe.

A la suite de pourparlers, le 7 janvier 2025 l'organisme « Copie France » a déclaré se désister de l'instance engagée le 15 mai 2020 à l'encontre de la Société. LARGO ayant accepté ce désistement, le juge constate l'extinction de l'instance le 7 février 2025.

LARGO a ainsi obtenu gain de cause dans cette affaire.

8. Activité de la Société

8.1. Analyse du bilan

L'examen du bilan appelle les constatations suivantes :

8.1.1. A l'actif

L'actif immobilisé s'élève en valeur nette à 1.597.781 euros contre 1.721.466 euros au titre de l'exercice précédent.

L'actif circulant représente une valeur nette de 17.261.034 euros contre 10.481.819 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges constatées d'avances s'élèvent à 1.623.690 euros contre 797.665 euros pour l'exercice précédent.

8.1.2. Au passif

Les capitaux propres qui incluent le résultat de l'exercice totalisent 877.233 euros contre 3.686.190 euros au titre de l'exercice précédent.

Les provisions pour risques et charges ressortent à 212.652 euros contre 230.259 euros au titre de l'exercice précédent.

Les emprunts et dettes, toutes échéances confondues, figurent pour un montant de 17.951.124 euros contre 8.284.009 euros au titre de l'exercice précédent. Elles comprennent notamment :

Emprunt Obligataire convertible	4.064.003 euros
Emprunt	3.046.918 euros
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6.189.621 euros
Dettes fiscales et sociales	4.240.117 euros
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15.617 euros
Autres dettes	394.847 euros

8.2. Analyse du compte de résultat

L'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 35.366.477 euros contre 21.175.011 euros au titre de l'exercice précédent.

Les salaires et traitements et charges sociales totalisent 3.223.839 euros contre 4.199.133 euros au titre de l'exercice précédent.

Les autres achats et charges externes totalisent 7.747.209 euros contre 4.660.101 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 39.001.286 euros contre 27.881.885 euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à (2.554.477) euros contre (5.102.747) euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort à (211.590) euros contre (193.200) euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est de (42.891) euros contre (4.786) euros au titre de l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés s'élève à 0 euro contre (345.162) euro au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat net déficitaire de (2.808.958) euros contre (4.955.571) euros au titre de l'exercice précédent.

9. Filiales et participations, sociétés contrôlées

9.1. Filiales et participations

La Société détient 100% de la Société LARGO FACTORY, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est 4, rue Jean Mermoz, 44980 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 929 008 746. Cette société a été constituée par la Société en date du 21 mai 2024. Elle a été par la suite bénéficiaire d'un apport d'une branche complète et autonome d'activité apportée par la Société dans le cadre de la mise en œuvre de la filialisation de l'atelier de reconditionnement.

La société LARGO FACTORY a réalisé au cours de l'exercice écoulé (allant du 1er juillet 2024 au 31 décembre 2024) un chiffre d'affaires de 2.406.578 euros et le résultat de l'exercice se traduit par un résultat bénéficiaire de 1.643 euros.

9.2. Sociétés contrôlées

Nous vous rappelons que notre Société ne contrôle aucune société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce à l'exclusion de la société LARGO FACTORY.

10. Etat récapitulatif des opérations réalisées par des personnes exerçant des responsabilités dirigeantes et des personnes avec lesquelles elles auraient des liens personnels étroits

Aucun membre de la Société, que ce soit un mandataire social, dirigeant ou cadre de la Société n'a conclu une quelconque opération avec une personne avec laquelle il aurait un lien personnel étroit.

11. Informations relatives au capital et à l'actionnariat des salariés

11.1. Actions d'autocontrôle

La Société détient 40.091 actions propres, achetée à une valeur unitaire moyenne de 2,088 €, soit une valeur brute totale de 83 709 € au 31 décembre 2024.

Compte tenu du cours de clôture s'élevant à 2,10 €, aucune dépréciation n'a été nécessaire.

Au cours de l'exercice LARGO a acquis 126.463 de ses propres titres et en a cédé 110.733.

Conformément à la pratique de marché de l'AMF, la Société avait conclu un contrat de liquidité avec la Société Portzamparc qui s'est terminé au cours de l'exercice. Ce contrat a été remplacé par un contrat de liquidité souscrit avec la société ODDO BHF. Dans le cadre de ces deux contrats, la Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

Au titre du contrat de liquidité confié par la société LARGO à PORTZAMPARC - GROUPE BNP PARIBAS puis à ODDO BHF , à la date du 31 décembre 2024, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 20.883 titres LARGO soit 41.627 euros.

Il est rappelé que lors du bilan semestriel du 30 juin 2024, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 22.716 titres LARGO
- 51 467 euros

Il est rappelé que lors de la mise en œuvre du contrat de liquidité le 24 mai 2021, conforme à la pratique de marché admise, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 200.000 euros

Programme de rachat d'actions confié à TP ICAP

Nombre d'actions détenues au 31/12/2024 = 19.208 actions acquises pour un montant global de 42.083 €.

Valorisation au 31/12/2024 = 40.337 €

Aucune dépréciation au 31/12/2024 compte tenu des règles comptables en la matière.

Contrat de liquidité confié à ODDO BHF

Solde espèces au 31/12/2024 = 41.627 €

Lors de la mise en œuvre du contrat, apport d'un montant de 30.000 €.

11.2. Informations et état de l'actionnariat salarié de la Société

Les effectifs du GROUPE au 31 décembre 2024 s'élèvent à 84 personnes pouvant être réparties comme suit :

	Effectifs LARGO	Effectifs LARGO FACTORY	Effectifs GROUPE
Cadres	17	2	19
Agent de maîtrises et techniciens	2	4	6
Employés / ouvriers	11	46	57
Apprentis	2	-	2
Total	32	52	84

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce et à la connaissance de la Société, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2024, aucun salarié ne détient des actions de la Société dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise et dans le cadre des FCPE.

12. Activité en matière de recherche et développement

Aucune activité de recherche sur l'exercice

La Société ne développe pas actuellement de projet de recherche et développement.

13. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

(cf. section 2 – Evènements importants survenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

14. Résultat – affectation

La Société ayant réalisé lors de cet exercice un résultat net déficitaire de (2.808.958) euros, il est proposé d'affecter ce résultat au poste "Report à Nouveau".

Ainsi, le poste "Report à Nouveau" s'élèverait à un montant de (2.808.958) euros.

Il sera également proposé de :

- constater qu'après affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le poste "Report à nouveau" serait débiteur de (2.808.958) euros ;
- décider d'apurer totalement ledit poste "Report à nouveau" débiteur, par imputation à hauteur de 2.808.958 euros sur le poste "Prime d'émission, de fusion, d'apport" qui serait ainsi ramené de 3.543.347 euros à 734.389 euros ;
- constater qu'en conséquence de cette imputation, le poste "Report à nouveau" s'élèverait désormais à un montant de 0 euro.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat net déficitaire de (2.808.958) euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver les comptes consolidés annuels tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat net déficitaire de (2.125) Keuros.

Nous vous avons ainsi présenté en détail les comptes annuels et consolidés que nous soumettons à votre approbation.

15. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, visées aux articles 39-4 et 39-5 dudit Code, nous vous informons que nos charges non déductibles fiscalement s'élèvent à 24.768 €.

16. Récapitulatif des distributions de dividendes réalisées sur les trois derniers exercices

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons les distributions de dividendes réalisées au cours des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende global	Dividende net par action
Exercice 2023	-	-
Exercice 2022	-	-
Exercice 2021	-	-

17. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices (Annexe 1).

18. Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce

Votre Commissaire aux Comptes relate dans son rapport spécial, l'accomplissement de sa mission.

19. Présentation des comptes sociaux

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

20. Renouvellement des mandats de certains administrateurs

Nous vous rappelons que le mandat de M. Jérôme CARON (désigné par cooptation le 15 octobre 2024) arrive à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statue sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Nous vous proposons par conséquent de renouveler ce mandat pour une durée de 3 exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

21. Gouvernement d'entreprise

21.1. Tableau récapitulatif des délégations et autorisations consenties par l'Assemblée Générale

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 3° du Code de commerce, nous vous présentons le tableau récapitulatif des délégations et autorisations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le 20 juin 2024, au Conseil d'administration de la Société dans le domaine des augmentations de capital :

Autorisations	Montant nominal maximum autorisé ou nombre d'actions	Date à laquelle l'autorisation a été donnée	Durée	Utilisation faite des délégations
Programme de rachat d'actions par la Société	10% de son capital social	Assemblée générale en date du 20 juin 2024	18 mois	Utilisée en 2024 (cf. paragraphe 10.1 ci-dessus)
Réduction du capital social de la Société par voie d'annulation des actions autodétenues	10% de son capital social	Assemblée générale en date du 20 juin 2024	24 mois	Non utilisé
Emission par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes	Montant nominal de 200.000 euros	Assemblée générale en date du 20 juin 2024	26 mois	Non utilisé
Émission avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'actions de la Société ainsi que toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	Montant nominal maximum des augmentations de capital social : 40.000 euros. Montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances donnant accès au capital : 10.000.000 euros Plafond Global *	Assemblée générale en date du 20 juin 2024	26 mois	Non utilisé

Autorisations	Montant nominal maximum autorisé ou nombre d'actions	Date à laquelle l'autorisation a été donnée	Durée	Utilisation faite des délégations
Augmentation de capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription (offre au public)	<p>Montant nominal maximum des augmentations de capital social : 40.000 euros.</p> <p>Montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances donnant accès au capital : 10.000.000 euros</p> <p>Plafond Global *</p>	Assemblée générale en date du 20 juin 2024	26 mois	Non utilisé
Augmentation de capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription (1° L. 411-2 COMOFI)	<p>Montant nominal maximum des augmentations de capital social limité à 20% du capital social par an</p> <p>Montant nominal maximum des augmentations de capital social : 40.000 euros.</p> <p>Montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances donnant accès au capital : 10.000.000 euros</p> <p>Plafond Global *</p>	Assemblée générale en date du 20 juin 2024	26 mois	Non utilisé

Autorisations	Montant nominal maximum autorisé ou nombre d'actions	Date à laquelle l'autorisation a été donnée	Durée	Utilisation faite des délégations
Augmentation de capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel au profit d'une catégorie de bénéficiaires	Montant nominal maximum des augmentations de capital social : 40.000 euros. Montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances donnant accès au capital : 10.000.000 euros Plafond Global *	Assemblée générale en date du 20 juin 2024	18 mois	Délégation mise en œuvre par décisions du Conseil d'administration du 24 juin 2024 dans le cadre de l'émission obligatoire convertible (cf. paragraphe 2 ci-dessus)
Augmentation du montant des émissions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Augmentation du nombre de titres dans la limite de 15% de l'émission initiale, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les 30 jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale.	Assemblée générale en date du 20 juin 2024	26 mois	Non utilisé
Attribution gratuite des actions de la Société	2% du capital de la Société Plafond Global **	Assemblée générale en date du 20 juin 2024	38 mois	Utilisation du 15 octobre 2024
Émission d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux	6% du capital social de la Société Plafond Global ***	Assemblée générale en date du 20 juin 2024	38 mois	Non utilisé
Emission des bons de souscription d'actions (BSA) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes	6% du capital social de la Société Plafond Global ***	Assemblée générale en date du 20 juin 2024	18 mois	Non utilisé

*Plafond Global : montant nominal maximal de 40.000 euros des augmentations de capital et montant nominal maximal de 20.000.000 euros des valeurs mobilières représentatives des titres de créances.

**Plafond Global : 6% du capital social.

***Plafond Global : 10% du capital social.

21.2. Convention conclue entre un mandataire social ou un actionnaire détenant de plus de 10% du capital et une filiale

Nous vous indiquons qu'aucune convention entre un actionnaire ou un mandataire social détenant plus de 10% du capital de la Société n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

21.3. Liste des mandats sociaux et fonctions exercées

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons, à notre connaissance, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés en France par chacun des mandataires sociaux de notre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

MANDATAIRE SOCIAL	SOCIETE	NATURE DES FONCTIONS
M. Christophe BRUNOT	LARGO	Président Directeur Général, Administrateur
	LARGO GROUP	Président
	BG ARMOR	Président
	BG TRADE	Président
M. Frédéric GANDON	LARGO	Administrateur, Directeur Général Délégué
	LARGO GROUP	Directeur Général
	BG TRADE	Directeur general
	DAIZA	Gérant
	SCI PÉPINIÈRE	Gérant
	BG ARMOR	Directeur general
M. Olivier BLANCHARD	LARGO	Administrateur, Directeur Général Adjoint
M. Arnaud JEHENNE	LARGO	Administrateur
	ATLANTIQUE BUSINESS ANGELS BOOSTER	Président bénévole de l'association
	SARL PACT ONE	Membre du comité stratégique
	NAONEXT	Membre du comité stratégique
M. Jérôme CARON	LARGO	Administrateur

21.4. Prêts inter-entreprises

Conformément à l'article L.511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, nous vous informons que la Société n'a pas consenti de prêts à moins de trois (3) ans au profit de microentreprises, de petites et

moyennes entreprises ou à d'entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretiendrait des liens économiques le justifiant.

22. Attribution de la direction générale – composition du conseil d'administration

Personne concernée	Nature du mandat au sein du Conseil d'administration	Date de nomination
Christophe BRUNOT	Président Directeur Général, Administrateur	AG 14 janvier 2021 CA 22 janvier 2021 AG du 20 juin 2024
Frédéric GANDON	Administrateur, Directeur Général Délégué	AG 14 janvier 2021 CA 22 janvier 2021 AG du 20 juin 2024
Olivier BLANCHARD	Administrateur	AG 14 janvier 2021 AG du 20 juin 2024
Arnaud JEHENNE	Administrateur	AG 18 mars 2021 AG du 20 juin 2024
Jérôme CARON	Administrateur indépendant	CA 26 avril 2022 AG 28 juin 2022 CA 15 octobre 2024

- Durée du mandat : 3 ans.

23. Modalité d'exercice de la direction générale

Lors de l'introduction en Bourse de la Société, le Conseil a décidé de modifier à compter de l'assemblée générale en date du 18 mars 2021, les modalités d'exercice de la Direction Générale, afin que la Présidence du Conseil d'administration et la Direction Générale de la Société soient confiées à la même personne.

En conséquence, le Conseil d'Administration a confié à Monsieur Christophe BRUNOT, les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général, pour la durée de son mandat d'administrateur.

24. Code de gouvernement d'entreprise

Il est rappelé que malgré l'absence d'obligation légale à cet égard, la Société applique certaines recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext de septembre 2021 (accessible sur le site www.middlenext.com), tout en tenant compte de l'organisation, la taille et les moyens de la Société.

La Société a pour objectif de se conformer progressivement à la plupart des recommandations du Code MiddleNext.

Le tableau ci-dessous présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le Code MiddleNext à la date d'approbation du Document d'enregistrement.

Recommandations du Code MiddleNext	Recommandations non applicables	Recommandations applicables	
		Appliquée	Non appliquée
I. Le pouvoir de « surveillance »			
R1 : Déontologie des membres du conseil		X	
R2 : Conflits d'intérêts		X	
R3 : Composition du conseil – Présence des membres indépendants au sein du conseil		X	
R4 : Information des membres du conseil		X	
R5 : Organisation des réunions du conseil et des comités		X	
R6 : Mise en place des comités			X
R7 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil		X	
R8 : Choix de chaque membre du conseil		X	
R9 : Durée des mandats des membres du conseil- vérifier avec les avocats		X	
R10 : Rémunérations des membres du conseil		X	
R11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil			X
R12 : Relations avec les actionnaires		X	
II. Le pouvoir exécutif			
R13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux		X	
R14 : Préparation de la succession des dirigeants			X
R15 : Cumul contrat de travail et mandat social		X	
R16 : Indemnités de départ			X
R17 : Régime des retraites supplémentaires	X		
R18 : Stock-options et attributions gratuites d'actions		X	
R19 : Revue des points de vigilance			X

25. Informations concernant les transactions réalisées par les dirigeants sur les titres de la société – franchissements de seuil

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024, aucune communication n'a été effectuée par les membres du conseil d'administration en application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024, aucune communication n'a été effectuée par les actionnaires concernant les franchissements de seuils légaux et statutaires.

26. Structure du capital au 31 décembre 2024 – informations sur les actions

A la date du présent rapport, le capital social de la Société est fixé à la somme 71.005,96 € divisé en 3.550.298 actions de deux centimes d'euro (0,02 €) chacune, entièrement libérées.

Le capital et les droits de vote de la Société au 31 décembre 2024 sont répartis comme suit :

Actionnaires	Actions	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage de droits de vote
Largo Groupe	1.093.900	30,82	2.027.800	42,77
Autres actionnaires nominatifs	384.752	10,83	641.669	13,53
Public	2.071.646	58,35	2.071.646	43,7
Total	3.550.298	100	4.741.115	100

27. Evolution du cours de bourse

Informations générales	
Nombre d'actions cotées au 31 décembre 2024	3.550.298
Cours de clôture au 31 décembre 2024	2,1 euros
Capitalisation boursière au 31 décembre 2024	7.455.625,80 euros
Cours le plus haut en 2024	2,82 euros
Cours le plus bas en 2024	1,685 euros
Code ISIN	FR0013308582

28. Délai de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux dispositions de l'article D. 441-14 du Code de commerce, nous vous indiquons les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients ([Annexe 2](#)).

* *
*

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Sainte-Luce-sur-Loire, le 1^{er} avril 2025.

Pour le Conseil d'administration
Christophe BRUNOT
Président du Conseil d'administration

Annexe 1 Résultats financiers de la Société au cours des cinq dernières années

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
I. SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE							
a) capital social	13 635	17 659	19 382	71 005,96	71 005,96	71 005,96	71 005,96
b) nombre d'actions	13 635	17 659	19 382	3 550 298	3 550 298	3 550 298	3 550 298
c) nombre d'obligations émises	-	1 228	1 228	-	0	0	0
II. RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS							
a) chiffre d'affaires	7 481 585	9 301 888	10 288 231	17 567 346	21.011.823	21 175 011	35 366 477
b) résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	(722.621)	(900.769)	(2.043.937)	(3.490.385)	(4.358.562)	(4.494.044)	(1 949 237)
c) impôt sur les bénéfices	-	(95 467)	-	-	-	(345.162)	-
d) participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-
e) bénéfice après impôt, amortissements et provisions, participation des salariés	(860 982)	(962 995)	(2 375 853)	(4 456 228)	(5.016.565)	(4.955.571)	(2 808 958)
f) bénéfice distribué - dont réserves	-	-	-	-	-	-	-

- dont résultats de l'exercice							
III. RESULTAT PAR ACTION							
a) bénéfice après impôt, participation des salariés mais avant amortissement et provision	-53,00	-45,60	-105,46	-0,98	-1.23	-1,17	-0,55
b) bénéfice après impôt, participation des salariés, amortissement et provision	-63,14	-54,53	-122,58	-1,26	-1,41	-1,40	-0.79
(c) dividende versé à chaque actionnaires - dont réserve - dont résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-
IV. PERSONNEL							
a) nombre de salariés	26,7	37	34	58	94	85	56
b) montant de la masse salariale	674 079	896 881	902 664	1.766.827	2.856.799	3.168.147	2 355 274
c) montant des sommes versés au titre des avantages sociaux	169 039	237 037	212 659	531.729	857.276	1.030.986	868 565

Annexe 2 - Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au 1 de l'article D. 441-14)

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, selon les délais légaux					
	1 à 30 jrs	31 à 60 jrs	61 à 90 jrs	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	1	0	0	2	3
Montant total des factures TTC concernées	2 400 €	0 €	0 €	15 246 €	17 646 €
Pourcentage des achats TTC de l'exercice	0,01%	0%	0%	0,04%	0,04%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	2				
Montant total des factures exclues	17 821 €				
(C) Délais de paiement de référence utilisés					
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	60 jours, selon les délais légaux				

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jrs	31 à 60 jrs	61 à 90 jrs	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	18	7	4	113	142
Montant total des factures TTC	18 682 €	1 692 €	202 €	25 895 €	46 471 €
Pourcentage du CATT de l'exercice	0,05%	0,00%	0,00%	0,06%	0,11%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	12				
Montant total des factures exclues	8 165 €				
(C) Délais de paiement de référence utilisés					
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	60 jours, selon les délais légaux				

SA LARGO

4 rue Jean Mermoz

44980 STE LUCE SUR LOIRE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Attestation

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 28 février 2025 nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SA LARGO** relatif à l'exercice du **01/01/2024** au **31/12/2024**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	19 041 008	euros
Chiffre d'affaires :	35 366 477	euros
Résultat net comptable :	-2 808 958	euros

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de compilation des comptes.

Les travaux que nous avons mis en œuvre dans le cadre de cette mission ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ni une mission de présentation ; en conséquence nous n'exprimons pas d'opinion sur les comptes de votre entité qui sont joints au présent rapport.

Fait à SAINT-HERBLAIN

Le 29/04/2025

David WANS
Expert-comptable associé

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 571 743	787 028	784 715	459 370
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	18 281		18 281	178 458
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	293 541	158 452	135 089	276 300
	Autres immobilisations corporelles	771 110	538 579	232 531	586 283
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	267 381		267 381	50 400	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	159 783		159 783	170 655	
TOTAL (II)		3 081 840	1 484 059	1 597 781	1 721 466
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	596 835	2 785	594 050	640 661
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis	5 436 181	455 116	4 981 065	3 599 168
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 640 835	4 792	1 636 043	1 130 548
	Autres créances	5 497 738		5 497 738	1 134 110
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	532 389		532 389	919 067	
DISPONIBILITES	2 396 059		2 396 059	2 260 600	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	1 623 690		1 623 690	797 665
	TOTAL (III)	17 723 726	462 693	17 261 034	10 481 819
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	172 000		172 000	
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)	10 194		10 194		
TOTAL ACTIF (I à VI)		20 987 760	1 946 752	19 041 008	12 203 285

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

170 655

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	71 006	71 006
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	3 543 347	8 498 918
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	2 364	2 364
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	69 473	69 473
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(2 808 958)	(4 955 571)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	877 233	3 686 190
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	141 909	230 259
	Provisions pour charges	70 743	
	Total des provisions	212 652	230 259
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles	4 064 003	
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 046 918	3 741 419
	Emprunts et dettes financières divers		106 250
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		156 671
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 189 621	2 080 325
	Dettes fiscales et sociales	4 240 117	1 747 726
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 617	39 768	
Autres dettes	394 847	411 850	
Produits constatés d'avance (1)			
	Total des dettes	17 951 124	8 284 009
	Ecarts de conversion passif		2 826
	TOTAL PASSIF	19 041 008	12 203 285
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(2 808 957,60)	(4 955 570,63)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	11 944 775	8 127 338
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	988	244

Compte de Résultat 1/2

				31/12/2024	31/12/2023
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	32 135 771	2 444 561	34 580 332	20 941 074
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	782 415	3 730	786 145	233 937
	Montant net du chiffre d'affaires	32 918 186	2 448 291	35 366 477	21 175 011
	Production stockée				
	Production immobilisée			254 960	380 001
	Subventions d'exploitation			6 500	15 954
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			721 032	1 171 139	
Autres produits			97 839	37 033	
Total des produits d'exploitation (1)				36 446 809	22 779 138
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			28 532 032	15 222 223
	Variation de stock			(1 479 371)	2 817 306
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			7 747 209	4 660 101
	Impôts, taxes et versements assimilés			79 810	75 480
	Salaires et traitements			2 355 274	3 168 147
	Charges sociales du personnel			868 565	1 030 986
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			415 865	392 306
	- charges d'exploitation à répartir			43 000	
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant			301 207	336 759	
Dotations aux provisions			99 649	77 624	
Autres charges			38 047	100 953	
Total des charges d'exploitation (2)				39 001 286	27 881 885
RESULTAT D'EXPLOITATION				(2 554 477)	(5 102 747)

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 554 477)	(5 102 747)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 919 5 753 7 511 75 341 38 586	34 272 36 209 27 074 533
Total des produits financiers		129 110	98 087
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	5 710 277 133 51 977 5 880	211 279 26 586 53 422
Total des charges financières		340 700	291 287
RESULTAT FINANCIER		(211 590)	(193 201)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(2 766 067)	(5 295 947)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	600	
Total des produits exceptionnels		600	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3 357 5 565 34 568	4 786
Total des charges exceptionnelles		43 491	4 786
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(42 891)	(4 786)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			(345 162)
TOTAL DES PRODUITS		36 576 519	22 877 225
TOTAL DES CHARGES		39 385 476	27 832 796
RESULTAT DE L'EXERCICE		(2 808 958)	(4 955 571)
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées		1 919	
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Soldes Intermédiaires de Gestion

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Ecarts	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	35 366 477	100,00	21 175 011	100,00	14 191 466	67,02
Ventes de marchandises	34 580 332	97,78	20 941 074	98,90	13 639 258	65,13
- Achats de marchandises	28 532 032	82,51	15 222 223	72,69	13 309 809	87,44
- Variation stocks de marchandises	(1 479 371)	-4,28	2 817 306	13,45	(4 296 677)	-152,5
MARGE COMMERCIALE (a)	7 527 671	21,77	2 901 545	13,86	4 626 126	159,44
Production vendue	786 145	2,22	233 937	1,10	552 208	236,05
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée	254 960	0,72	380 001	1,79	(125 041)	-32,91
PRODUCTION DE L'EXERCICE	1 041 105	2,94	613 938	2,90	427 167	69,58
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe						
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	1 041 105	100,00	613 938	100,00	427 167	69,58
MARGES (Commerciale + Production)	8 568 776	24,23	3 515 483	16,60	5 053 293	143,74
- Achats non stockés (c)	80 673	0,23	94 597	0,45	(13 924)	-14,72
- Autres charges externes (c)	7 666 535	21,68	4 565 504	21,56	3 101 031	67,92
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	7 747 209	21,91	4 660 101	22,01	3 087 108	66,25
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	821 568	2,32	(1 144 618)	-5,41	1 966 186	171,78
+ Subventions d'exploitation	6 500	0,02	15 954	0,08	(9 454)	-59,26
- Impôts, taxes sur rémunérations	37 038	0,10	53 129	0,25	(16 091)	-30,29
- Autres impôts et taxes	42 772	0,12	22 351	0,11	20 421	91,37
- Salaires et traitements	2 355 274	6,66	3 168 147	14,96	(812 873)	-25,66
- Charges sociales	868 565	2,46	1 030 986	4,87	(162 421)	-15,75
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	(2 475 581)	-7,00	(5 403 277)	-25,52	2 927 695	54,18
+ Reprises sur amortissements et provisions	294 315	0,83	1 138 503	5,38	(844 188)	-74,15
+ Autres produits d'exploitation	97 839	0,28	37 033	0,17	60 806	164,19
+ Transfert de charges d'exploitation	426 717	1,21	32 636	0,15	394 081	N/S
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions	859 720	2,43	806 689	3,81	53 031	6,57
- Autres charges de gestion courante	38 047	0,11	100 953	0,48	(62 906)	-62,31
RÉSULTAT EXPLOITATION	(2 554 477)	-7,22	(5 102 747)	-24,10	2 548 269	49,94
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers	129 110	0,37	98 087	0,46	31 023	31,63
- Charges financières	340 700	0,96	291 287	1,38	49 413	16,96
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(2 766 067)	-7,82	(5 295 947)	-25,01	2 529 880	47,77
Produits exceptionnels	600				600	
- Charges exceptionnelles	43 491	0,12	4 786	0,02	38 705	808,79
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(42 891)	-0,12	(4 786)	-0,02	(38 105)	-796,2
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices			(345 162)	-1,63	345 162	100,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(2 808 958)	-7,94	(4 955 571)	-23,40	2 146 613	43,32

Règles et Méthodes Comptables

Préambule

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **19 041 008** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **36 576 519** euros et un total **charges** de **39 385 476** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-2 808 958** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits significatifs de l'exercice

Litige Copie Privée

La loi Lang du 3 juillet 1985 a instauré le prélèvement obligatoire de copie privée sur la vente de supports d'enregistrement, initialement destiné aux K7 et bandes, et étendu depuis à de nouveaux supports numériques tels que les smartphones et les tablettes. L'organisme « Copie France » a souhaité étendre cette taxe aux produits reconditionnés et a assigné plusieurs acteurs du marché, dont Largo, pour le paiement rétroactif de cette redevance.

La Société et son conseil juridique ont toujours contesté cette demande, estimant qu'elle n'avait aucun fondement juridique, notamment en ce qui concerne l'application rétroactive de cette taxe.

A la suite de pourparlers, le 7 janvier 2025 l'organisme « Copie France » a déclaré se désister de l'instance engagée le 15 mai 2020 à l'encontre de la société Largo.

LARGO ayant accepté ce désistement, le juge constate l'extinction de l'instance le 7 février 2025.

LARGO a ainsi obtenu gain de cause dans cette affaire.

Règles et Méthodes Comptables

Apport partiel d'actif à Largo Factory

La société LARGO FACTORY a été créée le 21 mai 2024 par apport en numéraire de 1.000€ par la SA LARGO

Un apport de la branche complète et autonome d'activité de reconditionnement a été réalisé par LARGO en date du 1er juillet 2024 au profit de LARGO FACTORY.

En rémunération de cet apport, la société a augmenté son capital de 266.381 euros au profit de la SA LARGO.

Transmission Universelle de Patrimoine de Largo Business

LARGO a bénéficié d'une transmission universelle de patrimoine de LARGO BUSINESS, initialement détenue à 100 %, avec effet rétroactif au 1er janvier 2024.

LARGO BUSINESS a donc été radiée le 23 avril 2024.

Les titres de LARGO BUSINESS représentaient 50 000 € à l'actif de LARGO avant l'opération.

À la clôture des comptes du 31 décembre 2024, LARGO ne détient plus de participation dans cette entité.

Obligations convertibles

Un emprunt obligataire convertible en actions a été émis en juin 2024 pour un montant de 4 000 000 €

L'emprunt a été émis pour une durée de 5 ans, à un taux d'intérêt annuel de 6%.

Le contrat prévoit une prime de non-conversion en cas de remboursement à l'issue de l'emprunt obligataire ou anticipé.

Compte tenu de la stratégie de la direction, cette prime de non-conversion n'a pas donné lieu à une provision, la probabilité de ne pas convertir les obligations en action étant considérée comme faible.

Les frais d'émission de cet emprunt (215 000 €) ont été étalés sur la durée de l'emprunt, conformément aux méthodes comptables appliquées par la société.

Bien qu'ils présentent les caractéristiques de quasi-fonds propres en raison de leur vocation à être convertis (absence de comptabilisation de la prime de non-conversion), les emprunts obligataires convertibles en actions sont comptabilisés en dettes financières, conformément aux normes comptables françaises qui prennent en compte leur caractère remboursable.

Règles et Méthodes Comptables

Règles et méthodes comptables

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de solutions informatiques, conformément au règlement ANC 2023-05.

Ces solutions sont développées dans le but d'un usage interne (outils d'analyse de données, amélioration de l'ERP, site marchand), à la fois par des ressources propres de l'entreprise et des prestataires externes.

Les montants sont portés à l'actifs dès lors qu'ils respectent les critères d'immobilisations prévus par le PCG (art. 611-3).

Les montants immobilisés correspondent :

- Aux montants facturés par les prestataires externes
- Aux temps valorisés des personnes salariés de LARGO.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées :

- Des dépenses d'aménagement des locaux,
- Des dépenses engagées dans le cadre de la modernisation de son outil industriel, par l'acquisition de robots pour automatiser l'étape dite de testing.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée du coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations financières sont constituées de :

- Dépôts de garantie
- Retenue de garantie BPI sur l'emprunt de 2 500 000 €
- Titres LARGO FACTORY

Règles et Méthodes Comptables

Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés selon les règles d'usage.

Logiciels et licences	3 ans
Frais de recherche et développement	3 ans
Site internet	3 ans
Matériels et outillages	2 à 5 ans
Agencements du magasin	2 à 10 ans
Matériels de bureau et informatique	2 à 5 ans
Mobiliers de bureau	5 ans

Lorsque des indices de pertes de valeurs apparaissent, une dépréciation des immobilisations est constituée, si la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable. Il n'a pas été constaté d'indice de perte de valeur.

Méthode de valorisation des stocks

Les stocks se composent :

- Des pièces détachées destinées aux opérations de reconditionnement,
- Des produits finis correspondant aux téléphones reconditionnés en attente d'être vendus,
- Quelques marchandises correspondant à des accessoires et des emballages.

Le stock de pièces détachées est valorisé au prix moyen pondéré, le stock de marchandises au prix d'achat.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production. L'amélioration des outils de suivi de la production ont permis de déterminer un prix de revient réel, par téléphone, intégrant plusieurs composantes :

- Le prix d'achat des matières premières et composants, y compris les commissions sur achats ;
- Le coût des pièces détachées nécessaires à l'assemblage ;
- Le coût de la main d'oeuvre de la sous-traitance extérieure.

Règles et Méthodes Comptables

Dépréciation sur les stocks de produits finis

Une dépréciation des stocks de produits finis est comptabilisée lorsque le prix de vente potentiel d'un appareil devient inférieur à sa valeur en stocks.

Le prix de vente potentiel correspond au dernier prix de vente connu chez la société ou bien au dernier prix de marché connu.

Dépréciation des stocks de marchandises et de pièces détachées

Une dépréciation des stocks est déterminée au cas par cas si la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur nette comptable.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée sur les créances lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire est notamment appréciée au regard de son échéance théorique.

Les dépréciations sont évaluées créance par créance.

Les créances et dettes en devises hors zone euro sont converties au taux en vigueur à la clôture de l'exercice.

Affacturation

La société a recours à un prestataire d'affacturation auprès duquel elle cède une partie de ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Les contrats prévoient qu'il y ait subrogation entre la société et le factor. Par ailleurs, les contrats ne sont pas sans recours pour le factor et stipulent que les créances clients cédées par la société et non réglées 60 jours après leur échéance théorique seront «définancées».

La comptabilisation des opérations d'affacturation de la société suit l'approche juridique : la subrogation vaut transfert de propriété que le contrat soit ou non avec recours du factor et en conséquence déconsolidation des créances cédées et encaissées (les créances cédées et non encaissées étant inscrites en autres créances sur le factor).

En cas de définancement des créances par le factor, les créances cédées au factor ne sont plus suivies par la société d'affacturation et retournées à la société, chargé d'en assurer le recouvrement et restituer le montant du financement perçu sur ces créances au factor. Dans cette hypothèse, ces créances sont « réinscrites » au Bilan de la société en créances clients avec pour contrepartie une dette pour le factor correspondant au montant des créances initialement financées, charge au groupe d'en assurer le recouvrement.

Règles et Méthodes Comptables

L'incidence du financement des créances cédées au factor s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dépôt de garantie conservés par le factor et réserves figurant dans les créances	70 158 €	150 491 €
Avance de trésorerie reçue du factor sur les créances cédées	1 245 360 €	2 226 611 €
Total	1 315 518 €	2 377 102 €

Il n'y a pas de créances définancées au 31 décembre 2024.

Capital

Frais d'augmentation de capital : ils ont été imputés sur le montant de la prime d'émission (Méthode Préférentielle Avis CNC n° 2000-D du 21 Décembre 2000).

Actions auto-détenues

La société détient 40 091 actions propres, acquises pour une valeur brute totale de 83 709 € au 31/12/2024.

Compte tenu du cours de clôture d'élevant à 2,10 € aucune comptabilisation pour dépréciation n'a été nécessaire.

Au cours de l'exercice LARGO a acquis 126 463 de ses propres titres et en a cédé 110 733.

Attribution d'actions gratuites

Plan	Fidélité	Performance
Nombre total d'actions pouvant être émises	24 000	46 800
Valeur des actions retenue comme assiette de la contribution patronale spécifique	Valeur unitaire de 2,10 € (cours de bourse au 31/12/2024)	Valeur unitaire de 2,10 € (cours de bourse au 31/12/2024)
Conditions d'acquisition des actions	Présence	Performance et présence
Nombre d'actions attribuées pendant l'exercice précédent	7 200	21 600
Nombre d'actions attribuées cumulées depuis la date d'attribution pour chaque plan	24 000	46 800
Informations sur le passifs éventuels	Attribution d'actions nouvelles	Attribution d'actions nouvelles
Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	27 332 €	48 976 €
Montant du passif enregistré au bilan	21 767 €	48 976 €

Règles et Méthodes Comptables

Emprunts et dettes financières

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. La société a opté pour la méthode préférentielle d'étalement des frais d'émission sur la durée des emprunts pour un montant de 215 000 €

L'ANC recommande de mentionner les PGE dans l'annexe dans les dettes à échéance de plus d'un an, sauf si, à la date d'établissement des comptes, il est décidé de ne pas en demander l'amortissement sur une période additionnelle (Rec. ANC du 18-5-2020).

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques sont constituées pour faire face à l'ensemble des risques et charges connus jusqu'à l'établissement définitif des comptes.

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduise par une sortie de ressources par la société.

Provision pour garantie SAV : Les appareils commercialisés par la société sont vendus avec une garantie de deux ans.

Une provision pour garantie est donc constituée afin d'anticiper les coûts futurs de réparations relatifs à des appareils commercialisés sur l'exercice en cours.

Le montant de la provision est déterminé sur la base du coût de reconditionnement unitaire.

Disponibilités

La rubrique « Disponibilités » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au bilan, dans les « Emprunts et dettes financières » mais ils sont inclus dans le total de la trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie.

Instruments financiers et opérations de couvertures

L'entreprise a adopté le règlement ANC n°2015-05 sur les instruments financiers à terme et les opérations de couverture.

Les principes de la comptabilité de couverture sont appliqués de façon obligatoire dès lors qu'une relation de couverture est identifiée en gestion et documentée.

Les effets des instruments financiers utilisés par LARGO pour couvrir et gérer ses risques de change sont reconnus dans le compte de résultat de manière symétrique à ceux de l'élément couvert : la couverture de devise ayant pour principal objectif de diminuer le risque de

Règles et Méthodes Comptables

change sur les achats de téléphones et de matériel, l'effet de la couverture impacte les achats de marchandises et le stock.

Les dépréciations ou provisions pour risques portant sur un élément couvert prennent en compte les effets de la couverture.

En cas de disparition de l'élément couvert, l'instrument de couverture est traité comme une position ouverte isolée, la couverture est dénouée et les pertes ou gains sont reconnus en résultat.

Au 31 décembre 2024, LARGO ne détient aucun instrument dérivé non-qualifié de couverture (pas de position ouverte isolée).

Ainsi, l'entreprise procède :

au reclassement des résultats de couverture avec la comptabilisation du résultat des instruments de couverture de change au même poste du compte de résultat que l'élément couvert (achats et stocks) ;

à l'étalement sur la durée de couverture des primes d'option (comptabilisé en produit financier).

Opérations en devises

Opérations non couvertes :

- Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.
- Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Opérations couvertes : Voir paragraphe précédent

Ecart de conversion :

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Ecart de conversion". Les pertes latentes de change, non compensées par une couverture de change, font l'objet d'une provision pour risque en totalité.

Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

Règles et Méthodes Comptables

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes comptabilisées au 31 décembre 2024 s'élèvent à 40 232 € contre 52 433 € au 31 décembre 2023.

Chiffre d'affaires

Les revenus de la société sont de trois natures :

- Des ventes de produits finis qui sont des équipements numériques reconditionnés (smartphones principalement et tablettes et laptops) : ces ventes sont reconnues en chiffre d'affaires lors du transfert de propriété qui intervient généralement lors de l'expédition du produit manufacturé au client ; et de manière plus marginale,
- Des ventes de marchandises (accessoires de types chargeurs, enceintes, écouteurs...) ; ces ventes sont reconnues en chiffre d'affaires lors du transfert de propriété qui intervient généralement lors de l'expédition du produit manufacturé au client,
- Des prestations de services telles que des formations ou réparations de mobiles : elles sont reconnues en chiffre d'affaires à l'issue de leur exécution où elles font l'objet d'une facturation.

Les remises de fin d'années opérées avec certaines enseignes de distribution sont comptabilisées en diminution du chiffre d'affaires. Les contrats de vente ne contiennent pas de remises de fidélité ni de clause de retour.

Règles et Méthodes Comptables

Engagement hors bilan

Les emprunts suivants bénéficient de la garantie de l'Etat telle que prévue par l'arrêté du 23 mars 2020 :

- Emprunt de 330 000 € souscrit le 23/06/2020, remboursable au taux fixe de 0.75 % par annuités mensuelles sur 60 mois.
Au 31/12/2024, le capital restant dû est de 102 054 €
- Emprunt de 220 000 € souscrit le 24/06/2020, remboursable au taux fixe de 0.57 % par annuités mensuelles sur 60 mois.
Au 31/12/2024, le capital restant dû est de 66 659 €
- Emprunt de 550 000 € souscrit le 26/06/2020, remboursable au taux fixe de 1.34 % par annuités mensuelles sur 60 mois.
Au 31/12/2024, le capital restant dû est de 167 112 €

La société a recours à un prestataire de factoring auprès duquel il cède ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Au 31 décembre 2024, le montant des créances cédées au factor s'élève à 1 245 360 €

La société LARGO a eu recours à l'emprunt bancaire suivant :

- Emprunt de 2 500 000 € le 11/01/2022, remboursable à taux fixe 3,53 % par annuités trimestrielles sur 29 trimestres. Au 31/12/2024, le capital restant dû est de 2 125 000 €

Les garanties sur ce prêt sont les suivantes : Garantie BPI 30% et Fonds Européen d'Investissement (FEI) 50%

La société la Caisse d'Epargne s'est portée caution personnelle et solidaire au profit de la société Orange pour un montant de 900 000 € Cette caution a pour échéance le 31/10/2026. Les garanties sur ce prêt sont les suivantes : Nantissement sur le compte de titres financiers, estimé à 476 640 € au 31/12/2024.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	1 198 840		716 264	319 064	6 015	1 590 024
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 198 840		716 264	319 064	6 015	1 590 024
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	414 636		3 610		124 705	293 541
Instal., agencement, aménagement divers	916 618		867		318 484	599 001
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier	247 704		5 642		81 237	172 109
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 578 959		10 119		524 426	1 064 651
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	50 400		267 381		50 400	267 381
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	170 655		1 904		12 776	159 783
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	221 055		269 285		63 176	427 164
TOTAL	2 998 853		995 668	319 064	593 617	3 081 840

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	561 012	232 031	6 015	787 028
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	561 012	232 031	6 015	787 028
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	138 336	71 395	51 279	158 452
Autres Instal., agencement, aménagement divers	403 797	90 069	91 435	402 432
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	174 242	26 355	64 450	136 147
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	716 375	187 820	207 164	697 031
TOTAL	1 277 387	419 851	213 179	1 484 059

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients	133 172	43 280	54 737	121 715
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change		10 194		10 194
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	97 087	80 743	97 087	80 743	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		230 259	134 217	151 824	212 652
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours	313 816	296 839	152 754	457 901
	Sur comptes clients	6 139	4 368	5 715	4 792
	Autres	1 802		1 802	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		321 757	301 207	160 271	462 693
TOTAL GENERAL		552 016	435 424	312 095	675 345

Dont dotations
et reprises

- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

400 855
5 710
34 568

294 315
7 511

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	159 783		159 783
	Clients douteux ou litigieux	8 165	8 165	
	Autres créances clients	1 632 670	1 632 670	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	5 665	5 665	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 737	16 737	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 993 027	2 993 027	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	500	500	
	Groupe et associés (2)	1 498 929	1 498 929	
	Débiteurs divers	982 881	982 881	
Charges constatées d'avances	1 623 690	1 623 690		
TOTAL DES CREANCES		8 922 046	8 762 263	159 783
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)	4 064 003	240 000	3 824 003	
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	988	988		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	3 045 930	863 584	2 182 346	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	6 189 621	6 189 621		
	Personnel et comptes rattachés	182 584	182 584		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	164 116	164 116		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 726 255	2 726 255		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 167 163	1 167 163		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 617	15 617		
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	394 847	394 847		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		17 951 124	11 944 775	6 006 349	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		4 000 003			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		695 190			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Ecarts de conversion

	Montants	31/12/2024
Ecarts de conversion ACTIF	10 194	10 194
Ecarts de conversion PASSIF		
TOTAL		10 194

--

Stocks et En-cours

	31/12/2024	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état				
Approvisionnements				
Matières premières	596 835	640 661		43 826
Autres approvisionnements				
TOTAL I	596 835	640 661		43 826
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis	5 436 181	3 912 984	1 523 197	
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL II	5 436 181	3 912 984	1 523 197	
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)			1 523 197	

Dépréciations des stocks et en-cours

	31/12/2024	Début exercice	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Marchandises			
Marchandises revendues en l'état			
Approvisionnements			
Matières premières	2 785		
Autres approvisionnements			
TOTAL I	2 785		
Production			
Produits intermédiaires			
Produits finis			
Produits résiduels			
Autres	455 116	313 816	
TOTAL II	455 116	313 816	
Production en cours			
Produits			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Autres			
TOTAL III			

Capital social

	31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	3 550 298,00	0,0200	71 005,96
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	3 550 298,00	0,0200	71 005,96

--

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/12/2023	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2024
Capital social	71 006				71 006
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	8 498 918	(4 955 571)			3 543 347
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	2 364				2 364
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	69 473				69 473
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	(4 955 571)	4 955 571		(2 808 958)	(2 808 958)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	3 686 190			(2 808 958)	877 233

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 3 686 190

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 3 686 190

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (2 808 958)

Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises	32 135 771	2 444 561	34 580 332
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	782 415	3 730	786 145
TOTAL	32 918 186	2 448 291	35 366 477



Produits et Charges exceptionnels

		31/12/2024
Total des produits exceptionnels		600
Produits exceptionnels sur opérations en capital <i>PROD. CESSIONS IMMOS CORPOR.20</i>	600	600
Total des charges exceptionnelles		43 491
Charges exceptionnelles sur opération de gestion <i>PENALITES SUR MARCHES</i> <i>AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>	870 2 487	3 357
Charges exceptionnelles sur opération en capital <i>MALI PROVENANT RACHAT ACTIONS</i>	5 565	5 565
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions <i>DOTAT AUX PROVIS EXCEPTIONNE</i>	34 568	34 568
Résultat exceptionnel		(42 891)

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	31/12/2024	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		(2 766 067)		(2 766 067)
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		(42 891)		(42 891)
RESULTAT COMPTABLE		(2 808 958)		(2 808 958)

(1) après retraitements fiscaux.

Le montant de l'impôt exigible est nul au titre de l'exercice 31 décembre 2024 et de l'exercice précédent compte tenu des pertes constatées. Pour rappel au 31 décembre 2023, la société LARGO dispose d'un déficit fiscal reportable de 23 772 914 €

Pour rappel, un crédit d'impôt innovation a été constatée à hauteur de 345 162 € au titre des années 2021 à 2023.

Aucun crédit d'impôt n'a été constaté au titre de l'exercice 2024.

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

31/12/2024	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation
Actif immobilisé		
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations		267 381
Créances rattachées à des participations		
Prêts et autres immobilisations financières		
Actif circulant		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		854 722
Autres créances		1 498 929
Capital souscrit appelé, non versé		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 887 894
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits financiers		
Produits de participations		
Autres produits financiers		1 919
Charges financières		
Charges financières		
Autres éléments		
Charges diverses		2 406 578
Produits divers		712 268

Rémunérations des Dirigeants

31/12/2024

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Effectif moyen

31/12/2024

Interne

Externe

	31/12/2024	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures	19	
	Professions intermédiaires		
	Employés	37	
	Ouvriers		
	TOTAL	56	

Sociétés Mères consolidant les comptes

31/12/2024

LARGO S.A
4 RUE JEAN MERMOZ
44980 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE

Filiales et participations

	31/12/2024	Capitaux propres	quote part détenue en pour cent	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)		269 024	100,00	1 643
2. Participations (10 à 50 %)				
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

Rapport annuel

GROUPE LARGO

31/12/2024

Table des matières

États financiers	3
Présentation du groupe, faits marquants de l'exercice et comparabilité des comptes	7
Méthodes et principes de consolidation	9
Notes annexes sur les postes du bilan	14
Notes annexes sur les postes du compte de résultat	20
Autres Informations	25

États financiers

Compte de résultat consolidé

Compte de résultat	2024
Chiffre d'affaires	34 816
Autres produits d'exploitation	927
Achats consommés	(27 623)
Charges de personnel	(4 014)
Autres charges d'exploitation	(5 659)
Impôts et taxes	(95)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(930)
Opérations en commun	
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA	(2 578)
Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition	
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA	(2 578)
Charges et produits financiers	(220)
Charges et produits exceptionnels	(11)
Impôts sur les résultats	684
Résultat net des entreprises intégrées	(2 125)
Résultat net des activités abandonnées	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	
Résultat net de l'ensemble consolidé	(2 125)
Intérêts minoritaires	
Résultat net (part du groupe)	(2 125)
Résultat net (Part du groupe)	(2 125)
Résultat par action	(0,60)
Résultat dilué par action	(0,41)

Bilan consolidé

Bilan actif consolidé	Clôture	Ouverture
Immobilisations incorporelles	803	638
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>		
Immobilisations corporelles	651	863
Immobilisations financières	160	221
Titres mis en équivalence		
Actif immobilisé	1 614	1 721
Stocks et en-cours	5 575	4 240
Clients et comptes rattachés	496	816
Autres créances et comptes de régularisation	6 529	1 848
<i>Dont Impôts différés Actif</i>	<i>686</i>	<i>1</i>
Valeurs mobilières de placement	449	873
Disponibilités	2 665	2 261
Actif circulant	15 714	10 037
Total Actif	17 328	11 759
Capital	71	71
Primes liées au capital	3 543	8 499
Réserves et résultat consolidés	(2 049)	(4 883)
Autres	(84)	(46)
Capitaux propres (Part du groupe)	1 481	3 641
Intérêts minoritaires		
Total des capitaux propres	1 481	3 641
Autres fonds propres		
Ecart d'acquisition passif		
Provisions pour risques et charges	217	230
Provisions	217	230
Dettes financières	7 112	3 848
<i>Dont Emprunts obligataires (1)</i>	<i>4 000</i>	
Fournisseurs et comptes rattachés	3 368	1 995
Autres dettes et comptes de régularisation	5 150	2 044
<i>Dont Impôts différés Passif</i>		
Dettes	15 630	7 888
Compte de liaison Titres - Ecart d'acquisition		
Total Passif	17 328	11 759

- (1) Bien qu'ils présentent les caractéristiques de quasi-fonds propres en raison de leur vocation à être convertis (absence de comptabilisation de la prime de non-conversion), les emprunts obligataires convertibles en actions sont comptabilisés en dettes financières, conformément aux normes comptables françaises qui prennent en compte leur caractère remboursable.

Tableau de flux de trésorerie consolidé

Libellé	2024.12
Résultat net total des entités consolidées	(2 125)
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	436
Variation de l'impôt différé	(685)
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	(1)
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	64
Marge brute d'autofinancement	(2 311)
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	(474)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	(2 785)
Acquisitions d'immobilisations	(428)
Cessions d'immobilisations	1
Réduction des autres immobilisations financières	13
Variation nette des placements à court terme	426
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	11
Émissions d'emprunts	4 000
Remboursements d'emprunts	(801)
Augmentations / réductions de capital	1
Cessions (acq.) nettes d'actions propres	(38)
Variation nette des concours bancaires	0
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT(III)	3 162
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE	
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	388
Trésorerie : ouverture	2 259
Trésorerie : ouverture	2 259
Trésorerie : cor. à-nouv. / reclass. / Chg méthode/ Juste valeur	17
Trésorerie : clôture	2 664

Le tableau de flux de trésorerie consolidé est analysé hors VMP. Pour plus d'informations sur la trésorerie nette, veuillez-vous référer à l'annexe 6.

Variations des capitaux propres

Libellé	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Auto- contrôle	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
Ouverture	71	8 499	72	(46)	(4 955)	3 641	
Affectation du résultat N-1		(4 956)			4 955		
Var. de capital en numéraire et souscrip			1			1	
Résultat			0		(2 125)	(2 125)	
Reclassement, restructuration et changement de méthode			3	(38)		(35)	
Autre		0	0		0	(1)	
2024	71	3 543	76	(84)	(2 125)	1 481	

Présentation du groupe, faits marquants de l'exercice et comparabilité des comptes

Présentation du groupe et évolution

2024 est une année de croissance historique portée par des choix stratégiques

Comme annoncé lors de la publication du chiffre d'affaires annuel, le groupe LARGO réalise une performance 2024 historique avec un chiffre d'affaires de 34,8 millions d'euros, en progression de +64% par rapport à 2023. Cette croissance résulte de la montée en puissance du canal Opérateurs, représentant désormais 58% des ventes (vs. 11% en 2023), grâce à l'effet année pleine du partenariat avec Orange France et aux premières livraisons vers Orange Pologne et Bouygues Telecom, deux partenariats stratégiques signés en fin d'exercice.

En parallèle, les revenus générés par le site Largo.fr (+38%) et le canal de vente B2B (+20%) poursuivent leur progression.

L'évolution positive des ventes sur ces canaux valide le bien-fondé de la réorientation stratégique mise en place par le groupe LARGO en 2023, au profit des canaux à fort potentiel et à plus grande valeur ajoutée optimisant ainsi la rentabilité du groupe.

Nette amélioration des indicateurs de rentabilité

Le groupe LARGO franchit un cap décisif en 2024 marqué par l'amélioration significative de ses indicateurs de rentabilité. La marge brute après coûts de reconditionnement s'établit à 4,3 M€, soit une multiplication par 7 par rapport à 2023. L'EBITDA s'établit à -1.9 M€, en progression de 3.5 M€ par rapport à 2023. Son amélioration s'est accélérée au second semestre, avec notamment un troisième trimestre positif, confirmant la robustesse du modèle économique, désormais ancré dans une trajectoire de croissance rentable.

Ces performances témoignent du succès des initiatives déployées pour optimiser les marges, notamment :

- **Un meilleur pilotage industriel**, permettant une amélioration de la productivité et une meilleure rotation des stocks ;
- **Une meilleure maîtrise de la chaîne de valeur et du pilotage des marges grâce à l'amélioration des outils SI et BI ;**
- **Une maîtrise rigoureuse des charges fixes** contribuant fortement au bon résultat opérationnel de l'entreprise.

Stratégie et perspectives 2025 : poursuite de la dynamique commerciale et amélioration des indicateurs de rentabilité

Porté par de bonnes perspectives de croissance en 2025 sur un marché du reconditionné en plein essor, le groupe LARGO entend poursuivre sa dynamique commerciale tout en continuant d'améliorer son modèle de rentabilité.

- **Une stratégie commerciale ambitieuse**
 - Montée en puissance des partenariats avec Bouygues Telecom et Orange Pologne, bénéficiant d'un effet année pleine sur 2025 ;
 - Poursuite de la trajectoire de croissance sur largo.fr ;
 - Augmentation des ventes auprès des acteurs de la distribution et du B2B via l'extranet dédié ;
 - Signature de nouveaux partenariats stratégiques en France et en Europe pour consolider la position du groupe en tant qu'acteur incontournable du marché du reconditionné.
- **Poursuite de la trajectoire de croissance rentable**
 - Poursuite de l'amélioration du pilotage industriel et financier, notamment grâce aux outils SI et Business Intelligence ;
 - Stabilité des charges fixes, garantissant une amélioration mécanique du résultat opérationnel de l'entreprise dans un contexte de hausse des ventes.

En conclusion, la progression des performances commerciales attendue en 2025 conjuguée au pilotage industriel et financier vont nettement contribuer à l'amélioration du résultat opérationnel du groupe.

Faits marquants de l'exercice

Litige Copie Privée

La loi Lang du 3 juillet 1985 a instauré le prélèvement obligatoire de copie privée sur la vente de supports d'enregistrement, initialement destiné aux K7 et bandes, et étendu depuis à de nouveaux supports numériques tels que les smartphones et les tablettes. L'organisme « Copie France » a souhaité étendre cette taxe aux produits reconditionnés et a assigné plusieurs acteurs du marché, dont la SA LARGO, pour le paiement rétroactif de cette redevance.

La société et son conseil juridique ont toujours contesté cette demande, estimant qu'elle n'avait aucun fondement juridique, notamment en ce qui concerne l'application rétroactive de cette taxe.

A la suite de pourparlers, le 7 janvier 2025 l'organisme « Copie France » a déclaré se désister de l'instance engagée le 15 mai 2020 à l'encontre du groupe.

La SA LARGO ayant accepté ce désistement, le juge constate l'extinction de l'instance le 7 février 2025.

La SA LARGO a ainsi obtenu gain de cause dans cette affaire.

Apport partiel d'actif à Largo Factory

La SAS LARGO FACTORY a été créée le 21 mai 2024 par apport en numéraire de 1K € par la SA LARGO

Un apport de la branche complète et autonome d'activité de reconditionnement a été réalisé par la SA LARGO en date du 1er juillet 2024 au profit de LARGO FACTORY.

Transmission Universelle de Patrimoine de Largo Business

La SA LARGO a bénéficié d'une transmission universelle de patrimoine de la SAS LARGO BUSINESS, initialement détenue à 100 %, avec effet rétroactif au 1er janvier 2024.

La SAS LARGO BUSINESS a donc été radiée le 23 avril 2024.

Les titres de la SAS LARGO BUSINESS représentaient 50 K € à l'actif de la SA LARGO avant l'opération.

À la clôture des comptes du 31 décembre 2024, la SA LARGO ne détient plus de participation dans cette entité.

Étant donné que l'opération a été initiée à une date proche du début de l'exercice, cette société n'a pas été prise en compte dans le périmètre de consolidation.

Obligations convertibles

Un emprunt obligataire convertible en actions a été émis en juin 2024 pour un montant de 4 000 K € par la SA LARGO.

L'emprunt a été émis pour une durée de 5 ans, à un taux d'intérêt annuel de 6%.

Les frais d'émission de cet emprunt (215 K €) ont été étalés sur la durée de l'emprunt.

Le contrat prévoit une prime de non-conversion en cas de remboursement à l'issue de l'emprunt obligataire ou anticipé.

Compte tenu de la stratégie de la direction, aucune provision n'a été constituée pour la prime de non-conversion, la probabilité de non-conversion des obligations en actions étant jugée faible.

Bien qu'ils présentent les caractéristiques de quasi-fonds propres en raison de leur vocation à être convertis (absence de comptabilisation de la prime de non-conversion), les emprunts obligataires convertibles en actions sont comptabilisés en dettes financières, conformément aux normes comptables françaises qui prennent en compte leur caractère remboursable.

Méthodes et principes de consolidation

Principes généraux

Les comptes consolidés du groupe sont établis suivant le nouveau règlement ANC 2020-01 du 9 octobre 2020 homologué par arrêté du 29 décembre 2020 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2020, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. Ce nouveau règlement supprime notamment la référence au principe de prédominance de la substance sur la forme et rend certaines méthodes comptables dorénavant obligatoires dans les comptes consolidés.

L'exercice clos 31/12/2024 a une durée de 12 mois, constitue le premier exercice consolidé.

La date de clôture des comptes individuels de l'entreprise consolidante est identique à celles des entreprises consolidées.

Les comptes consolidés sont présentés en K euros.

Définition du périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le groupe LARGO dispose, directement ou indirectement, du contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Au 31 décembre 2024, le périmètre comprenait deux sociétés.

<i>Raison social</i>	LARGO SA	LARGO FACTORY SAS
<i>Siège social</i>	4 RUE JEAN MERMOZ, 44980 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE	4 RUE JEAN MERMOZ 44980 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE
<i>SIREN</i>	821 173 572	929 008 746
<i>Détention</i>	100 %	100 %

Toutes sont intégrées globalement.

Variation du périmètre de consolidation

Aucune variation de périmètre significative n'a eu lieu au cours de l'exercice.

La SAS LARGO BUSINESS n'a pas été intégrée dans le périmètre de consolidation, l'opération de transmission universelle de patrimoine (TUP) ayant été initiée à une date proche de l'ouverture de l'exercice et présentant un caractère non significatif.

Règles et méthodes comptables

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Ils sont établis dans la perspective de la continuité d'exploitation et le principe de permanence des méthodes comptables a été respecté.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du plan comptable général (CRC 99-03) et mises à jour par les règlements CRC 2002-10, CRC 2002-07 et CRC 2004-06 sur les actifs et leur dépréciation. Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

- Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de solutions informatiques. Ces solutions sont développées dans le but d'un usage interne (outils d'analyse de données, amélioration de l'ERP, site marchand), à la fois par des ressources propres de l'entreprise et des prestataires externes. Les montants immobilisés correspondent :
 - Aux montants facturés par les prestataires externes
 - Aux temps valorisés des personnes salariés du groupe LARGO.
- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les immobilisations corporelles sont principalement constituées :
 - Des dépenses d'aménagement des locaux,
 - Des dépenses engagées dans le cadre de la modernisation de son outil industriel, par l'acquisition de robots pour automatiser l'étape dite de testing.

- Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens généralement admis dans la profession. La méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire et les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :
 - Logiciels et licences 3 ans
 - Frais de recherche et développement 3 ans
 - Site internet 3 ans
 - Matériels et outillages 2 à 5 ans
 - Agencements du magasin 2 à 10 ans
 - Matériels de bureau et informatique 2 à 5 ans
 - Mobiliers de bureau 5 ans
- Dépréciation des actifs immobilisés : Les actifs immobilisés et les autres immobilisations incorporelles, sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture. Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de :

- Dépôts de garantie
- Retenue de garantie BPI sur l'emprunt de 2 500 K
- LARGO BUSINESS pour 50 K€ à l'ouverture

Une dépréciation est constituée si leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Stocks

Les stocks se composent :

- Des pièces détachées destinées aux opérations de reconditionnement,
- Des produits finis correspondant aux téléphones reconditionnés en attente d'être vendus,
- Quelques marchandises correspondant à des accessoires et des emballages.

Le stock de pièces détachées est valorisé au prix moyen pondéré, le stock de marchandises au prix d'achat.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production. L'amélioration des outils de suivi de la production ont permis de déterminer un prix de revient réel, par téléphone, intégrant plusieurs composantes :

- Le prix d'achat des matières premières et composants, y compris les commissions sur achats ;
- Le coût des pièces détachées nécessaires à l'assemblage ;
- Le coût de la main d'œuvre de la sous-traitance extérieure.

Une dépréciation des stocks de produits finis est comptabilisée lorsque le prix de vente potentiel d'un appareil devient inférieur à sa valeur en stocks.

Le prix de vente potentiel correspond au dernier prix de vente connu chez la société ou bien au dernier prix de marché connu.

Une dépréciation des stocks est déterminée au cas par cas si la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur nette comptable.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée sur les créances lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire est notamment appréciée au regard de son échéance théorique.

Les dépréciations sont évaluées créance par créance.

Les créances et dettes en devises hors zone euro sont converties au taux en vigueur à la clôture de l'exercice.

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Le solde des charges à répartir a été retraité en consolidation.

Affacturation

La société SA LARGO a recours à un prestataire d'affacturation auprès duquel elle cède une partie de ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Les contrats prévoient qu'il y ait subrogation entre la société et le factor. Par ailleurs, les contrats ne sont pas sans recours pour le factor et stipulent que les créances clients cédées par la société et non réglées 60 jours après leur échéance théorique seront « définancées ».

La comptabilisation des opérations d'affacturage de la société suit l'approche juridique : la subrogation vaut transfert de propriété que le contrat soit ou non avec recours du factor et en conséquence déconsolidation des créances cédées et encaissées (les créances cédées et non encaissées étant inscrites en autres créances sur le factor).

En cas de définancement des créances par le factor, les créances cédées au factor ne sont plus suivies par la société d'affacturage et retournées à la société, chargé d'en assurer le recouvrement et restituer le montant du financement perçu sur ces créances au factor. Dans cette hypothèse, ces créances sont « réinscrites » au Bilan de la société en créances clients avec pour contrepartie une dette pour le factor correspondant au montant des créances initialement financées, charge au groupe d'en assurer le recouvrement.

L'incidence du financement des créances cédées au factor s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dépôt de garantie conservés par le factor et réserves figurant dans les créances	70 K €	151 K €
Avance de trésorerie reçue du factor sur les créances cédées	1 245 K €	2 227 K €
Total	1 316 K €	2 377 K €

Il n'y a pas de créances définancées au 31 décembre 2024.

Actions auto-détenues

La société SA LARGO détient 40 091 actions propres, acquises pour une valeur brute totale de 84 K€ au 31/12/2024.

Compte tenu du cours de clôture d'élevant à 2,10 €, aucune comptabilisation pour dépréciation n'a été nécessaire.

Au cours de l'exercice la SA LARGO a acquis 126 463 de ses propres titres et en a cédé 110 733.

L'ensemble des actions auto-détenues à la date de clôture a été retraitée en diminution des capitaux propres consolidés, dans le cadre de la première consolidation.

Attribution d'actions gratuites

Plan	Fidélité	Performance
Nombre total d'actions pouvant être émises	24 000	46 800
Valeur des actions retenue comme assiette de la contribution patronale spécifique	Valeur unitaire de 2,10 € (cours de bourse au 31/12/2024)	Valeur unitaire de 2,10 € (cours de bourse au 31/12/2024)
Conditions d'acquisition des actions	Présence	Performance et présence
Nombre d'actions attribuées pendant l'exercice précédent	7 200	21 600
Nombre d'actions attribuées cumulées depuis la date d'attribution pour chaque plan	24 000	46 800
Informations sur le passifs éventuels	Attribution d'actions nouvelles	Attribution d'actions nouvelles
Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	27 K €	49 K €
Montant du passif enregistré au bilan	22 K €	49 K €

Résultat par action

Le résultat net par action de base est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires formant le capital social, diminué du nombre moyen pondéré d'actions détenues en autocontrôle.

Le résultat net par action dilué tient compte du nombre moyen des titres d'autocontrôle imputés sur les capitaux propres et des titres qui pourraient être émis en vertu de l'exercice des plans d'options d'achat et des conversions des obligations convertibles.

Emprunts et dettes financières

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission sont étalés sur la durée des emprunts pour un montant de 215 K €.

L'ANC recommande de mentionner les PGE dans l'annexe dans les dettes à échéance de plus d'un an, sauf si, à la date d'établissement des comptes, il est décidé de ne pas en demander l'amortissement sur une période additionnelle (Rec. ANC du 18-5-2020).

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques sont constituées pour faire face à l'ensemble des risques et charges connus jusqu'à l'établissement définitif des comptes.

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduise par une sortie de ressources par la société.

Provision pour garantie SAV : Les appareils commercialisés par le groupe sont vendus avec une garantie de deux ans.

Une provision pour garantie est donc constituée afin d'anticiper les coûts futurs de réparations relatifs à des appareils commercialisés sur l'exercice en cours.

Le montant de la provision est déterminé sur la base du coût de reconditionnement unitaire.

Impôts différés

Le Groupe constate les impôts différés selon la méthode du report variable sur les différences entre valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan. Les impôts différés, comptabilisés au taux d'impôt applicable à la date d'arrêt des comptes, sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale française et des taux d'imposition en vigueur.

Des impôts différés actif sont constatés au titre des différences temporelles déductibles, des pertes fiscales et des reports déficitaires. Un actif d'impôt différé afférant à des reports déficitaires est constaté lorsqu'il est probable que l'entité fiscale concernée pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu.

Les impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif en position nette par entité fiscale.

Instruments financiers et opérations de couvertures

Les effets des instruments financiers utilisés par le groupe LARGO pour couvrir et gérer ses risques de change sont reconnus dans le compte de résultat de manière symétrique à ceux de l'élément couvert : la couverture de devise ayant pour principal objectif de diminuer le risque de change sur les achats de téléphones et de matériel, l'effet de la couverture impacte les achats de marchandises et le stock.

Les dépréciations ou provisions pour risques portant sur un élément couvert prennent en compte les effets de la couverture.

En cas de disparition de l'élément couvert, l'instrument de couverture est traité comme une position ouverte isolée, la couverture est dénouée et les pertes ou gains sont reconnus en résultat.

Au 31 décembre 2024, le groupe LARGO ne détient aucun instrument dérivé non-qualifié de couverture (pas de position ouverte isolée).

Ainsi, l'entreprise procède :

- au reclassement des résultats de couverture avec la comptabilisation du résultat des instruments de couverture de change au même poste du compte de résultat que l'élément couvert (achats et stocks) ;
- à l'étalement sur la durée de couverture des primes d'option (comptabilisé en produit financier).

Opérations en devises

Opérations non couvertes :

- Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.
- Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Opérations couvertes : Voir paragraphe précédent

Chiffre d'affaires

Les revenus du groupe sont de trois natures :

- Des ventes de produits finis qui sont des équipements numériques reconditionnés (smartphones principalement et tablettes et laptops) : ces ventes sont reconnues en chiffre d'affaires lors du transfert de propriété qui intervient généralement lors de l'expédition du produit manufacturé au client ; et de manière plus marginale,
- Des ventes de marchandises (accessoires de types chargeurs, enceintes, écouteurs...) ; ces ventes sont reconnues en chiffre d'affaires lors du transfert de propriété qui intervient généralement lors de l'expédition du produit manufacturé au client,
- Des prestations de services telles que des formations ou réparations de mobiles : elles sont reconnues en chiffre d'affaires à l'issue de leur exécution où elles font l'objet d'une facturation.

Les remises de fin d'années opérées avec certaines enseignes de distribution sont comptabilisées en diminution du chiffre d'affaires. Les contrats de vente ne contiennent pas de remises de fidélité ni de clause de retour.

Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du groupe.

Engagements de retraite

Aucune provision relative aux indemnités de fin de carrière (IFC) n'a été comptabilisée au sein des états financiers consolidés, cette dernière étant considérée comme non significative au regard des principes de matérialité applicables. Néanmoins, l'engagement potentiel est régulièrement suivi afin d'évaluer l'évolution de son impact éventuel sur les comptes du groupe.

Notes annexes sur les postes du bilan

Annexe 1.1 Valeurs brutes des immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	Ouverture	2024	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Concessions, brevets et droits similaires	1 020	1 572	232	(6)			325
Immobilisations incorporelles en cours	178	18	159				(319)
Immobilisations incorporelles	1 199	1 590	391	(6)			6
Installations techniques, matériel & outillage	415	418	4				0
Autres immobilisations corporelles	917	917	1				(0)
Matériel de bureau	248	207	6	(46)			(0)
Immobilisations corporelles	1 579	1 543	10	(46)			(0)
Total	2 778	3 133	401	(52)			6

Dont immobilisations en crédit-bail :

Annexe 1.2 Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	Ouverture	2024	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Concessions, brevets et droits similaires	(561)	(787)	(228)				2
Amortissements des immobilisations incorporelles	(561)	(787)	(228)				2
Installations techniques, matériel & outillage	(138)	(224)	(86)				
Autres immobilisations corporelles	(404)	(510)	(106)				(0)
Amortissements du matériel de bureau	(174)	(157)	(30)				46
Amortissements des immobilisations corporelles	(716)	(892)	(222)				46
Amortissements sur actif immobilisé	(1 277)	(1 679)	(450)				48

Annexe 2. Valeurs brutes des actifs financiers

Libellé	Ouverture	2024	Augmentation	Diminution	Variation de la situation nette MEE	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Titres de participation	50		1	(50)				
Dépôts et cautionnements versés	171	160	2	(13)				
Immobilisations financières	221	160	3	(63)				
Titres mis en équivalence								
Actifs financiers	221	160	3	(63)				

Libellé	Ouverture	2024	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Dépôts et cautionnements versés		160	160					
Total		160	160					

Annexe 3. Stocks et en-cours

Libellé	2024		
	Brut	Dépréciations	Net
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	597	(3)	594
Stocks de marchandises	5 436	(455)	4 981
Stocks et en-cours	6 033	(458)	5 575

Annexe 4. Impôt différé

Libellé	Ouverture	2024	Variation du bas de bilan	Effets de taux (impôt)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Valeur nette d'impôt différé	1	686	685			0	
Fiscalité différée (décalages temporaires)	1	686	685			0	
Fiscalité différée (retraitements)		0					0
Sous total	1	686	685			0	0
Autres							(0)
Valeur nette par catégorie	1	686	685			0	

Annexe 5.1 Actif circulant

Libellé	Brut	Provisions	Net
Clients et comptes rattachés part < 1 an	500	(5)	496
Clients et comptes rattachés	500	(5)	496
Avances et acomptes versés sur commandes	531		531
Créances sur personnel & org. Sociaux part < 1 an	41		41
Impôts différés - actif	686		686
Créances fiscales hors IS part < 1an	3 306		3 306
Autres créances part < 1an	166		166
Compte d'ajustement (intragroupe bas de bilan)	(0)		(0)
Charges à répartir	172		172
Ecart de conversion - actif	2		2
Charges constatées d'avance part < 1 an	1 626		1 626
Autres créances et comptes de régularisation	6 529		6 529
Clients et autres créances	7 030	(5)	7 025

Annexe 5.2 Antériorité des créances clients

Libellé	2024	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<3 ans	4 ans<<3 ans	Au dela
Clients et comptes rattachés part < 1 an	500	500					
Clients et comptes rattachés	500	500					
Avances et acomptes versés sur commandes	531	531					
Créances sur personnel & org. Sociaux - part < 1 an	41	41					
Impôts différés - actif	686	686					
Créances fiscales hors IS- part < 1an	3 306	3 306					
Autres créances part < 1an	166	166					
Ecart de conversion - actif	2	2					
Charges à répartir	172	172					
Charges constatées d'avance part < 1 an	1 626	1 626					
Autres créances et comptes de régularisation	6 529	6 529					
Actif circulant	7 030	7 030					

Libellé	2024	Dans les délais - Non échues	Retard < 30 jours	Retard compris entre 30 et 60 jours	Retard compris entre 60 et 90 jours	Retard compris entre 3 et 6 mois	Retard > 6 mois
Clients et comptes rattachés part < 1 an	500	500					
Dépr. clients et comptes rattachés part < 1an	(5)						(5)
Total créances hors groupe	496	500					(5)

Annexe 6. Trésorerie nette

Libellé	Ouverture	2024
Trésorerie active nette	2 259	2 665
Disponibilités	2 260	2 665
Intérêts courus non échus s/ dispo.	0	
Dépréciations sur VMP - Equivalents de trésorerie	(2)	
Concours bancaires (trésorerie passive)		1
Trésorerie à court terme	2 259	2 664
Placements à court terme	875	449
VMP - Autres placements	875	449
Trésorerie passive assimilée à une dette	0	1
Concours bancaires (dettes)	0	1
Trésorerie à long terme	875	448
Trésorerie nette	3 133	3 112

Annexe 7. Provisions pour risques et charges

Libellé	Ouverture	2024	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions pour garanties < 1 an	133	134	5	(3)			
Provisions pour pertes de change		2	2				
Autres provisions pour risques < 1 an	97	81	120	(136)			
Provisions	230	217	126	(139)			

Annexe 8. Dettes financières

Libellé	Ouverture	2024	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts obligataires - non courant		4 000	4 000				
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	3 741	3 046		(695)			
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	106			(106)			
Intérêts courus sur emprunts	0	64	64				
Concours bancaires (trésorerie passive)		1					1
Concours bancaires (dettes)	0	1					0
Dettes financières	3 848	7 112	4 064	(801)			1

Libellé	2024	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà	Valeur résiduelle
Emprunts obligataires - part > 1 an	4 000					4 000		
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	3 046	864	752	630	600	200		
Intérêts courus sur emprunts	64	64						
Concours bancaires (trésorerie passive)	1	1						
Concours bancaires (dettes)	1	1						
Dettes financières	7 112	929	752	630	600	4 200		

Annexe 9. Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et régularisation

Libellé	Ouverture	2024
Dettes fournisseurs part < 1 an	1 995	3 368
Dettes fournisseurs	1 995	3 368
Avances acomptes reçus sur commandes	226	90
Dettes sociales part < 1 an	546	508
Dettes fiscales (hors IS) part < 1 an	1 201	4 516
Etat impôts sur les bénéfices part < 1 an		1
Dettes s/ acquis. d'actifs part < 1 an	40	16
Autres dettes part < 1 an	28	20
Ecart de conversion passif	3	
Autres dettes et comptes de régularisation	2 044	5 150
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	4 040	8 518

Libellé	2024	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Dettes fournisseurs part < 1 an	3 368	3 368					
Dettes fournisseurs	3 368	3 368					
Avances acomptes reçus sur commandes	90	90					
Dettes sociales part < 1 an	508	508					
Dettes fiscales (hors IS) part < 1 an	4 516	3 547	161	161	161	161	323
Etat impôts sur les bénéfices part < 1 an	1	1					
Dettes s/ acquis. d'actifs part < 1 an	16	16					
Autres dettes part < 1 an	20	20					
Autres dettes et comptes de régularisation	5 150	4 181	161	161	161	161	323
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	8 518	7 549	161	161	161	161	323

Notes annexes sur les postes du compte de résultat

Annexe 10. Chiffre d'affaires

Libellé	2024
Ventes de marchandises	34 656
Production vendue de services	230
Produits des activités annexes	6
Rabais, remises et ristournes accordés	(76)
Chiffre d'affaires	34 816

Annexe 11. Autres produits d'exploitation

Libellé	2024
Production immobilisée	255
Subventions d'exploitation	7
Reprise sur provisions d'exploitation	139
Rep./Dépr. sur actif circulant	161
Transferts de charges d'exploitation	267
Autres produits	98
Autres produits d'exploitation	927

Annexe 12. Achats consommés

Libellé	2024
Achats de marchandises	(29 021)
Achats non stockés de matières et fournitures	(81)
Variation stocks de marchandises	1 523
Var. stocks mp, fourn. & autres appro.	(44)
Achats consommés	(27 623)

Annexe 13. Charges externes

Libellé	2024
Sous-traitance	(1 044)
Locations immobilières et charges locatives	(139)
Locations mobilières et charges locatives	(50)
Entretien et réparations	(407)
Primes d'assurances	(127)
Autres services extérieurs	(5)
Personnel détaché et interimaire	(70)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(2 583)
Publicité, publications, relations publiques	(182)
Transport	(398)
Déplacements, missions et réceptions	(58)
Frais postaux et frais de télécommunications	(19)
Frais bancaires	(519)
Autres charges externes	(19)
Autres charges	(38)
Autres charges d'exploitation	(5 659)

Annexe 14. Marge sur coût de reconditionnement

	S1 2024 (ACT)	S2 2024 Gpe (ACT)	FY 2024 (ACT)
Chiffre d'affaires	15 736	18 969	34 705
Production immobilisée	126	129	255
Coût des ventes	- 12 705	- 14 837	- 27 542
Marge brute	3 158	4 260	7 420
% Marge Brute	20,1%	22,5%	21,4%
Salaires et charges de prod	- 852	- 814	- 1 665
Intérimaires	- 8	- 61	- 70
Sous traitance	- 387	- 540	- 927
Coût de structure	- 215	- 219	- 425
Coût de reconditionnement	- 1 462	- 1 626	- 3 088
Marge après coût reconditionnement	1 696	2 634	4 330
Coût recond % CA	9%	9%	9%
Taux de marge après coût de reconditionnement	10,8%	13,9%	12,5%

La marge sur coût de reconditionnement est retraitée de l'éco-participation ainsi que des achats non stockés de matières et fournitures.

Annexe 15. Impôts et taxes

Libellé	2024
Impôts et taxes sur rémunérations	(51)
Autres impôts et taxes	(43)
Impôts et taxes	(95)

Annexe 16. Charges de personnel

Libellé	2024
Rémunérations du personnel	(2 982)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(1 027)
Autres charges de personnel	(6)
Charges de personnel	(4 014)

Annexe 17. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Libellé	2024
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	(228)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(222)
Dot./Amt. charges à répartir	(43)
Dot. aux provisions d'exploitation	(136)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(301)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(930)

Annexe 18. Produits financiers

Libellé	2024
Reprise sur dépréciation titres - groupe	8
Gains de change sur opérations financières	76
Produits nets sur cession de VMP	39
Autres produits financiers	6
Produits financiers	128

Annexe 19. Charges financières

Libellé	2024
Charges d'intérêts	(219)
Pertes sur créances financières et VMP	(6)
Pertes de change sur opérations financières	(70)
Autres charges financières	(58)
Dot. aux provisions à caractère financier	10
Dot. dépr. sur actifs financiers	(6)
Charges financières	(349)

Annexe 20. Produits exceptionnels

Libellé	2024
Produits exceptionnels	1

Annexe 21. Charges exceptionnelles

Libellé	2024
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(4)
Autres charges exceptionnelles	(6)
Dot. excep./Dépr. actif circulant	(3)
Charges exceptionnelles	(12)

Annexe 22. Charges d'impôts

Libellé	2024
Impôts différés	685
Charges d'impôts	684

La preuve d'impôts se décompose comme suit :

Libellé		2024.12
Résultat des entreprises intégrées		(2 125)
Réintégration des impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE		684
Résultat avant impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE		(2 809)
Taux d'impôt de l'entité consolidante		25,00%
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante	25,0000%	702
Effets des différences de base		(18)
Effets des différences de taux		
Effets des dispositions fiscales particulières		
Ecritures manuelles sur Impôt	ECRF	
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE		684
CHARGE D'IMPOT REELLE		684
ECART		0
Taux effectif d'impôt		24,35%

Libellé	Ouverture	Clôture	Variation du bas de bilan	Effets de taux (impôt)	Ecart de conversion	Variation de périmètre	Autres variations
Impôts différés - actif	1	686	685			0	(0)
Impôts différés - passif			0				(0)
Valeur nette impot différé	1	686	685			0	
Liasse							
Fiscalité différée (décalages temporaires)	1	686	685			0	
Fiscalité différée (retraitements)							
Annulation part IP et MEE							
Sous total	1	686	685			0	
Autres							
Valeur nette par catégorie	1	686	685			0	

Autres Informations

Effectifs

Libellé	2024
Cadres	20
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	59
Ouvriers	
Effectif moyen interne	79
Intérimaires	
Effectif moyen intérimaire	0
Effectif moyen total	79

Engagements hors-bilan

Engagement hors bilan

Les emprunts suivants bénéficient de la garantie de l'Etat telle que prévue par l'arrêté du 23 mars 2020 :

- Emprunt de 330 K € souscrit le 23/06/2020, remboursable au taux fixe de 0.75 % par annuités mensuelles sur 60 mois. Au 31/12/2024, le capital restant dû est de 102 K €
- Emprunt de 220 K € souscrit le 24/06/2020, remboursable au taux fixe de 0.57 % par annuités mensuelles sur 60 mois. Au 31/12/2024, le capital restant dû est de 67 K €
- Emprunt de 550 K € souscrit le 26/06/2020, remboursable au taux fixe de 1.34 % par annuités mensuelles sur 60 mois. Au 31/12/2024, le capital restant dû est de 167 K €

Le groupe a recours à un prestataire de factoring auprès duquel il cède ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Au 31 décembre 2024, le montant des créances cédées au factor s'élève à 1 245 K €

Le groupe LARGO a eu recours à l'emprunt bancaire suivant :

- Emprunt de 2 500 K €, le 11/01/2022, remboursable à taux fixe 3,53 % par annuités trimestrielles sur 29 trimestres. Au 31/12/2024, le capital restant dû est de 2 125 K €.
- Les garanties sur ce prêt sont les suivantes : Garantie BPI 30% et Fonds Européen d'Investissement (FEI) 50%
- La société la Caisse d'Epargne s'est portée caution personnelle et solidaire au profit de la société Orange pour un montant de 900 K €. Cette caution a pour échéance le 31/10/2026. Les garanties sur ce prêt sont les suivantes : Nantissement sur le compte de titres financiers, estimé à 456 K € au 31/12/2024.

Rémunérations des commissaires aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes comptabilisées au 31 décembre 2024 s'élèvent à 42 K € contre 52 K € au 31 décembre 2023.

Rémunération des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.



LARGO S.A.

4 rue Jean Mermoz

44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

LARGO S.A.

Siège social : 4 rue Jean Mermoz - 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Au capital de 71006 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux actionnaires de LARGO S.A.,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de LARGO S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des stocks :

Les notes de l'annexe « méthode de valorisation des stocks » et « dépréciation sur les stocks de produits finis » exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation des stocks de produits finis.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous sommes assurés de leur correcte application.

Par ailleurs, nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues pour la dépréciation des stocks et nous avons revu les calculs effectués par la société.

IV - VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de Commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section « 20- Gouvernement d'entreprise » du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacré au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de Commerce.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 29-04-2025

HLP Audit
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique

DocuSigned by:

3FECA59BA1E1499...

Estelle LE BIHAN
Associée



LARGO S.A.

4 rue Jean Mermoz
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE

RAPPORT D'AUDIT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2024

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

LARGO S.A.

Siège social : 4 rue Jean Mermoz - 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE

Au capital de 71 006 euros

RAPPORT D'AUDIT DU COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDE

Exercice clos le 31 décembre 2024

Au Président Directeur Général de la S.A. LARGO,

I - OPINION

En notre qualité de commissaire aux comptes de la S.A. LARGO et à votre demande, nous avons effectué un audit des « comptes consolidés » de LARGO comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date et une annexe, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

À notre avis, les « comptes consolidés » ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux principes d'évaluation et de comptabilisation tels que décrits dans l'annexe aux comptes.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des « comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

III - OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principe Généraux » relative à la première consolidation du groupe.

IV - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX « COMPTES CONSOLIDES »

Il appartient à la direction d'établir des « comptes consolidés », dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux principes d'évaluation et de comptabilisation tels que décrits dans l'annexe aux comptes ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de « comptes consolidés » ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des « comptes consolidés », il incombe, à la direction d'évaluer la capacité de la LADN à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces « comptes consolidés », le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Ces « comptes consolidés » ont été établis sous votre responsabilité.

V - RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES « COMPTES CONSOLIDES »

Il nous appartient d'établir un rapport sur les « comptes consolidés ». Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les « comptes consolidés » pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Notre audit des « comptes consolidés » ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à ces ou cette norme et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de l'audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les « comptes consolidés » comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les « comptes consolidés » ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les « comptes consolidés » au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une opinion avec réserve ou une opinion défavorable ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des « comptes consolidés » et évalue si les comptes sont établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel indiqué ;
- concernant l'information financière des entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les « comptes consolidés ». Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Nantes, le 30-04-2025

HLP Audit
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

DocuSigned by:

3FECA59BA1E1499...

Estelle LE BIHAN
Associée

LARGO S.A.

4 rue Jean Mermoz

44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2024

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

LARGO S.A.

Siège social : 4 rue Jean Mermoz - 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Au capital de 71006 euros

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31, du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

I - CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

II – CONVENTION DEJA APPROUVEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Nantes, le 29-04-2025

HLP Audit
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique

DocuSigned by:
Estelle Le Bihan
3FECA59BA1E1499...

Estelle LE BIHAN
Associée